

biographiques, mettant en évidence les nombreux titres scientifiques de M. Morf.

M. le Recteur met aux voix le projet de la Faculté en l'honneur de M. Morf. Adopté à l'unanimité.

Il faudrait désigner un représentant de la Faculté à venir, le vœux que M. Muret soit chargé de cette mission acceptés.

M. le Recteur espère qu'une autre fois on prendra le même soin de ne pas laisser passer les propositions sans les avoir examinées à temps et qu'on puisse les examiner avec les soins nécessaires.

M. Bernard-Bouvier explique les causes du retard pour ce cas particulier.

Séance close à 4h 1/2

Juste

Séance du 21. VI. 1905

à 4h 1/2 - Salle du Sénat

Présents MM. A. Martin, Recheur, MM. Montet, Graebe, Lehmann, Naville, A. Martin, Duproix, Bernard-Bouvier, P. Morin, Muret, Mayor, Cristiani.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Doctorat honoris causa

M. Muret annonce que la distinction accordée à M. Morf a été fortement appréciée par les élèves de M. Morf.

M. le Recteur n'a reçu aucune lettre de M. Morf.

Rapport de la Commission des Fonds universitaires

M. Graebe lit le rapport sur ces comptes, arrêté au 31 mars, par M. Martin.

Déchargé et donné à la Commission.

Nomination de la Commission des Fonds universitaires

La Commission des Fonds universitaires nomme MM. Montet, Duproix, Naville, A. Martin, P. Morin. Le renouvellement des pouvoirs de cette commission est voté par acclamation.

MM. Graebe et Duproix sont élus vérificateurs de comptes.

Prix Remembrances. Le Prix Didier (prix Humboldt) par de concurrent
prix Ador : par de concurrent
Les sommes peuvent être reportées pour 1907.

Sur la proposition de la Faculté de Droit,

M. Roguin, qui quitte cette année ses fonctions de professeur à la Faculté de Droit, est nommé professeur honoraire à l'unanimité.

Summation -
la tron.

Art. 29

Proposition de la Faculté des Sciences. M. le Recteur donne lecture d'une lettre du Doyen de cette Faculté demandant qu'il soit ajouté à l'art. 29 du Règlement un n° 3 ainsi conçu :

« 3° Sont admis, inscrits, à l'inscription dans la Faculté des Sciences, et les auditeurs qui sans remplir les conditions prévues ci-dessus sous chiffres 1 et 2, ont subi avec approbation les examens oraux de l'un des baccalauréats de la Faculté des Sciences.

10 M. Chodat, Doyen de la Faculté des Sciences, développe la proposition. Il montre qu'elle soulève les difficultés qui se renouvellent chaque année avec le Règlement actuel. Il y a lieu de compléter l'art. 29 afin d'ouvrir la porte de l'Université à une catégorie très intéressante d'étudiants, notamment aux maîtres d'école, aux autodidactes et à ceux qui sortent des techniques. Le n° 3 permettrait d'éviter d'accuser l'Université dans des cas douteux.

Prennent part à la discussion MM. Naville, P. Marraud, P. Oltramare, R. Gautier, Fleury, Muret, Girard et Chodat. La plupart des orateurs se déclarent favorables, en principe, aux mesures proposées, mais ils estiment qu'en raison de son importance, la question doit être examinée sous toutes ses faces et toutes ses conséquences.

Le Sénat décide de renvoyer la proposition de la F. des Sc. à une Commission composée de MM. Chodat, Gautier, P. Marraud, P. Oltramare et Mayor.

Levane Coie
Pour le Secrétaire (exempt)

W. W.

Séance du 2 x 1.05

Présents : MM. Martin, recteur, Chodat, Dapert, Bernard Boniver, Kelyfous, Laskowski, P. Marraud, Fehr, Seitz, Meunier, Dupuis, Gautier, A. Naville, Boyard, Crisban.

Lecture et adoption du procès verbal de la séance précédente.

Salle des journaux : M. le Recteur expose l'état de la question : les étudiants pourront désormais utiliser la Salle Magnin.

Modifications à
la Faculté de Droit

M. Kelyfous, Doyen de la Faculté de Droit, rappelle le projet de la Faculté, désirant créer deux chaires ordinaires, tandis que le Conseil d'Etat est disposé à créer deux chaires extraordinaires. La Faculté propose, comme modification au programme, un cours d'introduction à la discipline concernant le droit. Le droit romain

Seraient reparties dans les trois premières années et le droit civil
dans les deux dernières années.

M. Brocher, qui se retire, laissant libres plusieurs assignatures
qu'on pourrait rattacher à l'autre chaire.

Le professeur de droit romain devrait être chargé aussi de l'histoire
du droit romain.

Cependant la Faculté a modifié sa manière de voir
et propose maintenant une chaire extraordinaire d'histoire
du droit romain et une chaire ordinaire de droit germanique.

Le Conseil d'Etat, a accepté en principe ces propositions mais
ne voudrait nommer que des professeurs extraordinaires.

M. Laskowski demande s'il faut une loi pour la création
d'une chaire ordinaire.

M. Rappoport pense que non, puisqu'il s'agit de la transformation
de la chaire de M. ~~Brocher~~ ^{Brocher} et de la création d'une autre chaire.

Précisément fait à la discussion M. Duparcq, qui voudrait
qu'on crée une chaire ordinaire. M. Laskowski, A. Naville, qui
regrette dans le nouveau projet la disparition de l'enseignement
de la philosophie du droit.

M. Chodet craint que ces remarques ne soient tardives : il veut
cependant qu'il y ait une loi nouvelle. Quant aux
~~professeurs~~ ^{professeurs} extraordinaires devant faire un cours ordinaire, ce fait
n'est pas admissible.

M. Borgeaud remarque que la Faculté a très bien étudié la question
et a conclu à la nécessité de la création d'une chaire ordinaire.
Quant aux chaires extraordinaires, les questions de personnes
ont décidé la Faculté à se rallier éventuellement à la proposition
du Conseil d'Etat.

M. P. Monod constate ~~les~~ ^{les} ~~renouvellements~~ ^{renouvellements} ~~comme~~ ^{comme} ~~ordinaire~~
d'autre comme extraordinaire.

Les propositions de la Faculté de droit, mises aux voix,
~~(sauf l'adoption des subdivisions d'accepter les propos)~~
sont adoptées à l'unanimité.

Les propositions des subdivisions de la Faculté de droit
(2 chaires extraordinaires) mises aux voix, sont acceptées
par 7 voix contre 4.

Question des
Privat-Docteurs

Locton d'une lettre de M. D'Elprieux, rappelant l'état actuel
de la question. La Commission a dû examiner une propo-
sition de la Faculté de médecine. Cette commission a formulé
des conclusions, qui ont été envoyées aux Facultés. Elles
ont approuvé (2) approuvé avec restrictions (2) et non
approuvé (Fac. des Sc.) ces conclusions.

M. Bernard Rouvier remarque que les travaux de la Commission
sont par moments en retard à cause de vacances.

M. Chodat voudrait voir disparaître le droit de licenciés de donner des cours et ensuite savoir si le doctorat est suffisant pour cela.

M. P. Morand demande si l'on ne pourrait pas abolir la faculté de droit en conservant la venue légale.

M. A. Naville considère qu'il y aurait avantage à ce qu'il existe des juristes plus rapprochés des professeurs.

La proposition de M. B. Nourin demandant le renvoi à la Commission avec demande de rapporter, est acceptée. En outre le Sénat recommande à la Commission d'étudier la question de savoir si le titre de licencié est suffisant pour être privat-docent. ^{Après ça} ^{qu'il avait été décidé qu'il}

Réunion des ~~docteurs~~ M. Naville remarque ~~que dans la prochaine réunion les~~ ^{rapports} ^{rapporteront} sur cette réunion : il voudrait qu'on en renvoie par trop ^{l'examen} ~~et rapporte~~ de ces décisions.

La séance
à 6 1/2 h
Fristen

Séance des professeurs ordinaires

du 30. XI. 05, à 4 h. (Salle du Sénat)

Présents - M. M. Martin A., Prost, Cailler, Jauchin, A. Naville, Relfours, ~~Crislain~~, ~~Leitz~~, Chodat, Eternod, Duparc, Mayor, Martin E.

Rapport de M. Cailler. Les conditions de la caenne sont bonnes : on a enregistré le devis de M. Thury et l'entrée de M. A. Kanary. Lecture de l'état de la caenne.

M. M. Relfours et Fehr ont examiné les comptes qu'ils ont trouvés en ordre parfait.

Décharge est donnée à la Commission et des remerciements sont votés à M. Cailler.

La Commission entière est réélue.

M. M. Fehr et Relfours sont nommés vérificateurs de comptes.

Séance à
4 h. 1/4
H. Crislain

Séance du Sénat, du 30. XI. 05
à 4 1/2 h. (Salle du Sénat)

Présents. MM. A. Martin recteur, Prevost-Jung, Chodat, Litz,
Eternod, Rehforss, Hauthier, Duparc, R. Sautter, Wavrin,
E. Martin, Carlier, Mayor (Christian), Dujardin, Deonul,
Flourmy, Baul, Ph. Juge, Borgeaud, Monard, Nicolle, ~~De Jonckheere~~, Guye,
Bernard-Bouvier, Fehr, Muret,

Lecture et adoption du procès verbal de la séance précédente.

Décisions du Conseil d'Etat. - Nomination de H. S. Borel, à la chaire de droit public,
droit public fédéral et introduction du droit. (24. XI. 05)

- Dépenses. -

- M. le Recteur communique par H. le Dr. Juge Ph. à l'occasion un appel
à Bruxelles, et qu'il ne l'a pas accepté pour rester à Genève.

Prix Sador. Il n'y a pas de Prix Sador ni de prix Humbert, faute de
concurrents.

Prix Davy - M. Chodat annonce qu'il y a 3 mémoires mais que les
rapports n'ont pas encore été faits.

Prix Heubach - M. Dujardin : il y a eu 3 concurrents : M. Florin, M. Juge,
et ^{Van Zuylen} Le rapporteur n'a pas encore désigné.

Prix Edgar Aubert - M. Rehforss : Jentet, Borgeaud, Desjardins. 2 mémoires.

Prix Bellot - pas de concurrents.

Faculté de Médecine - M. Mayor - Il y a deux concurrents - Jury -
J. Rendin, Christian, Ackermann rapporteur.

M. le Recteur demande au Sénat plein pouvoir pour
la bureau pour accepter l'apurement des commissions.

Préalables - M. Decrue annonce que M. D'Espine et président de la Commission
et devant introduire la question. M. Bernard-Bouvier devant
présenter le rapport de la majorité de la Commission et M.
Jung le rapport de la minorité.

M. Rehforss voudrait qu'on distribue ces rapports imprimés
ou hectographiés pour que tout le monde puisse les étudier.
Le Sénat décide de procéder à la lecture des rapports.

M. Bernard-Bouvier lit le rapport de majorité : (voir annexes)

M. D'Espine, Chodat et Jung remercient le rapporteur pour avoir exactement
représenté la Commission.
M. Jung lit le rapport de minorité.

M. Coste obtient que l'ensemble des rapports en soit pour établir la uniformité avec les autres universités.

Les bacheliers chez nous sont autres chose qu'en France.

Les docteurs en science à l'étranger sont différents des docteurs en science français et des docteurs de l'Université.

Il en est de même des docteurs en philosophie allemands.

Il faudrait commencer par uniformiser les grades chez nous.

M. D'Espéy voudrait que l'importance du sujet des rapports soit d'abord débattue.

M. Murat remarque qu'il faut distinguer les grades respectifs, fait des examens de fin d'étude d'avec les autres, de même que les grades exigeant une thèse et ceux qui n'en exigent pas. Dans les pays voisins on n'arrive à l'enseignement qu'après de très longues études très importantes : et c'est bien de ne pas différencier l'enseignement des villes universitaires des pays voisins.

M. Bard pense qu'au moins pour ce qui regarde la Faculté de médecine il est nécessaire de modifier l'état actuel. Il n'est pas moral de prendre un titre étranger et de le galvauder. Une faculté a besoin d'un corps ^(au sens d'enseignement secondaire) comme l'aggrégation en France. Notre titre, à la faculté de médecine, ne sert qu'à la réclamation personnelle - c'est une sorte d'écroulement public. On pourrait corriger l'enseignement libre, mais créer en même temps une élite dans l'enseignement.

M. D'Espéy et Mayer insistent pour que les rapports soient imprimés.

M. Raoul Fautou demande le renvoi à la Commission de l'ensemble des textes et que les propositions de changements soient déposés d'une manière formelle.

Cette proposition mise aux voix est acceptée.

L'impression des rapports est aussi acceptée.

Lean levi à 6/4.

H. H. H.

Séance du 25. janvier 1906
(Salle du Sénat 4h)

Présents: MM. A. Martin, vice-président, Daprix, Chastet, Prevost, Keffez,
Glenard, Larrazini, Naville, de Chaparide, Bernard-Bouvier, P. Morand, Bonpland,
Lerzy, Mayor, Cushman

Lecture et adoption du procès verbal de la séance précédente.

Arrêtés du Conseil d'Etat. M. le Recteur lit les arrêtés suivants:

Séance du 20 janvier

1. Conseil d'Etat nomme M. le Dr Reh
assistant au labor. d'hygiène
2. " " exempté M. Ch. Marinski des
droits de graduation par le Dr Schlegel
3. Président du Département d'accord pour l'absence de M. à l'ap.
B. Bouvier
4. " " " exempté M. Bohn des
droits pour les cours de MM. les
Prof. Duparc et Fehr
5. " " " annonce que le Conseil d'Etat
approuve le Programme du Jubilé
6. " " " met l'École à disposition de
l'Association des amis du lieu
7. " " " " " " " de la
Mutualité pour la séance
8. " " " " " " " pour la
S^{te} fédération de Sociétés Mutuelles par le lieu
9. " " " Réponse à la Requête des élèves du
Laboratoire
10. " " " met l'École à disposition par l'absence
payante par Messieurs
- ~~11. Le Président du Consistoire invite le Rectorat au service de
Jubilé la Restauration~~
12. Le Comité du Mouvement de la Reformation invite à
une réunion
13. Lettre du Prof. Bentner à la S^{te} Académique
14. Lettre du Prof. G. Martin (vente des billets des forées des études)
- ~~15. Lettre du Prof. G. Naville (Conférence de M. Ph. Godel)~~
- ~~16. Avis de la Bibliothèque: Salle Moynier ouverte aux étudiants~~
- ~~17. Condoléances de l'Académie de Neuchâtel: de M. Brun.~~
- ~~18. Remerciements du Prof. Girard~~
19. Demande Hersch (Priv. Doc)
20. Demande des Et. Français (Conseil des étudiants.)
le Drapeau

21. Ouvrage du Prof. Partsch.
22. Lettre du Prof. Partsch.
23. Lettre au Prof. Partsch.
24. Communiqué aux journaux pour notre ouvrage.
25. Invitation de Leipzig au Jubilé de cette Univ.
26. Réponses reçues
 1. Univ. Glasgow: Délégué: Prof. de Théologie Reid
 2. Univ. Liège: envoi des représentants
 3. Univ. de Vermont (Burlington) envoi
 4. Univ. de Rostock ne peut envoyer à cause des travaux des Cours du Semestre
 5. Ac. des Sciences de Berlin ne peut envoyer.
27. Invitations Suisses
28. " Genevoises
29. Elaboration de la liste Polonoise
30. Lettre pour Messine
31. Programmes du Semestre d'Été.
32. Local du Secrétariat.
33. Publicité en vue du Semestre d'Été
34. Concours Elapariade
35. Broche du Jour de la Séance du Sénat (30 jours)

qui représentent
la me

les Délégués de l'Univ. à la Cause des Subsidés sont:

M. M. Martet, A. Naville, R. Joly

les Délégués à la Commission Scolaire sont:

M. M. E. Jung, B. Bouvier, L. Duparc, R. Gautier
Ph. Guye, Ch. Seitz.

Séance du 8 II. 1906. —

Présents M. A. Martin, recteur, Bernard Bonnier, Dupuis, Mayer, Rehferns,
P. Morlaix, Eternod, A. Naville, Borgeaud, Borrel, R. Gauthier, Eschmann

Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Prix Addeur - M. Addeur propose : Exposer d'après les sources épigraphiques
et littéraires, l'histoire et l'organisation intérieure de la seconde
Ligue maritime athénienne (de la bataille de Cnidus celle
de Chéronée 394-338 a. J. C.). Accepté

Proposition Bernard Bonnier - Il demande à l'Etat de désaffecter l'Aula
pour en faire des auditoria et transformer le musée Rath
en Aula.

M. Eschmann et Morlaix reprocheront que l'Aula ne se trouve
pas dans le bâtiment universitaire.

M. Eternod voudrait en tous cas que ce bâtiment soit
affecté à l'Université.

M. Mayer préférerait, malgré les inconvénients, que le musée
soit transformé en aula pour éviter la détermination d'un

Conférence de fin de semaine. Art. 1. accepté

" 2. "

" 3. "

" 4. "

" 5. "

M. A. Martin remarque que dans le fac. A. D. D. D.
les examens sont un peu différents pour les étrangers
en ce sens que ceux-ci ne font pas l'examen sur le
Droit romain

Accepté

" 6. "

" 7. "

M. Eternod remarque qu'il faut limiter
les études faites, non le temps passé à l'Univ.
versité.

M. Dupuis propose de mettre : études régulières

M. Mayer voudrait mettre les cours au lieu de
régulières

La proposition de mettre "seminaires d'études
régulières", mise aux voix, est acceptée.

Proposition Borgeaud - M. Borgeaud voudrait qu'on fasse de la bibliothèque la bibliothèque
"Bibliothèque publique et universitaire". Neau
cours de publications envoyées à la bibliothèque
sont perdus et il en résulte des difficultés
pour en parler. La ville ne peut pas le
difficultés.
Renvoie au Bureau.

Accepté à 5h 1/4

Christians

Séance du 20 mars 1906
à 4 h. (Salle du Sénat)

Présents: M. A. Martin, recteur. Rehfor, Moricand, & Claparède, Meun-
mann, Portsch, Mayor, Eternod, Laskowski, Halkschoff, Mar-
Duproix, Flournoy, Dard, Decur, Wharin, Cisthami.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Présentation de M. Portsch, professeur à la faculté de droit.

Bibliothèque. M. le Directeur renvoie les ouvrages que ^{la bibliothèque} ~~la bibliothèque~~ fournit
en double.

Chaire extraordinaire
de droit pénal allemand

M. Rehfor explique pourquoi cette proposition n'a
pas été jointe aux modifications proposées et acceptées
récemment.

Une enquête auprès des étudiants allemands a
montré que ceux-ci ne peuvent faire ici un
travail sérieux que si cet enseignement est
réalisé. L'université s'assure le concours de
nouveaux professeurs dans ce but. Nous avons
nommé M. Spira qui a une grande expérience
d'enseignement à titre de ^{professeur} ~~professeur~~. Les conditions
qu'il met à continuer cet enseignement est d'être
nommé prof. extraordinaire. C'est le titre qu'il
demande non un traitement; il recevrait un
traitement de fr. 100. - pour la forme.

M. Mayor croit qu'il faut distinguer si la chaire est
nécessaire ou non. Si elle est utile il ne faut pas
hésiter à la voter, autrement ce serait un précieux
traquenard.

M. Flournoy trouve la proposition dangereuse: il y
a nécessité il faut que l'Etat fasse le sacrifice nécessaire.
Il y a des privat-dozents qui enseignent depuis 20 ans
qui ont droit à ce même titre.

M. Moricand appuie la proposition: il y a grande
utilité à recevoir ce groupe d'étudiants très sérieux
la faculté n'est pas satisfaite d'un traitement nomi-
nal, mais c'est la seule manière de réaliser sa destination.

M. Meunmann ajoute que la Soc. Acad. Turin a déclaré
qu'elle allouerait 200 fr. à M. Spira.

M. Eternod remarque que l'Etat encaissera une part de fin-
des cours payés par les étudiants.

M. Meumann observe que le Sénat devrait accepter ou refuser la proposition de la fac. de droit sans s'inquiéter de la question financière.

M. Baret croit que tout le monde est d'accord pour la création de la chaire : le Sénat doit donc accepter cette proposition. Non seulement par soulèvement la question du traitement.

Le préavis de la Faculté est adopté.

(Création d'une chaire extraordinaire de droit pénal allemand)

Séance levée à 4 1/2 h.

H. Richman

Séance du 26 Avril 1906
sous la présidence de M^r A. Martin, recteur.

Présents : M. M. Bard, Bugeaud, Bourcier, Chodat, De Claparède, De Brue, Duparc, Duproix, D'Espine, Fehr, R. Gautier, Girard, De Girard, Jourd, Hallenhoff, Laskowski, L. Mejerand, Neumann, P. Moriaud, Muret, A. Naville, Patsch, Rehfsus, J. Reverdin, Sütz, Sarasin, Muarín, Jung.

Excusé : M^r Alb. Mayor, malade.

Le procès verbal de l'Assemblée du 20 Mars 1906 est lu & adopté.

Communications. M^r le Recteur annonce le don, par M^{me} G. Oltramare, d'un buste de feu G. Oltramare, œuvre de M^{me} Gilléron - Oltramare.
Il souhaite la bienvenue à M^r J. Patsch, Professeur extraordinaire d'histoire du droit romain.

Conférence des Recteurs. Les Délégués sont confirmés.

Dies Academicus Monsieur le Recteur informe le Sénat que la Caisse du Sénat pense prendre à sa charge une partie de la défense, mais une souscription doit être ouverte entre les professeurs. La liste est déposée au Bureau du Secrét^{re} - caissier.

Doctorat honoris causa. La Faculté des Sciences demande que le titre de Docteur honoris causa soit décerné à M^r Rénvier, Prof. de géologie à Lausanne, à l'occasion du 50^e anniversaire de son entrée dans l'enseignement. M. M. Fehr & R. Gautier appuient cette demande. - Elle est adoptée.

M^r Jung ajoute que la Faculté des Sciences qui sera représentée au Jubilé par M^r Sarasin, désire que l'Université soit aussi représentée par M^r le Recteur.

Question des Privat-Docents. Le rapport de la majorité ainsi que le rapport de minorité ont été distribués. M^r le Recteur les résume & ouvre la discussion.

M^r Bard rappelle que le projet de la majorité traite seulement des modifications à apporter à la loi, et que tout ce qui concerne le Règlement de l'Université demeure réservé. Il insiste sur la situation particulière de la Faculté de Médecine qui impose une modification à la loi, mais les circonstances n'étaient pas les mêmes pour toutes les Facultés, il convient de renvoyer l'application de la loi au Règlement, ce qui permettra des solutions diverses.

M^r le Recteur propose de discuter d'abord s'il faut maintenir le statu quo ou si un changement est nécessaire.

A l'unanimité, un changement est reconnu nécessaire.

M^r Bard fait ressortir qu'il ya trois solutions en présence :

- 1^{re} la solution proposée par la majorité de la commission;
- 2^e la simple suppression d'enseignes pour les licenciés autres que les licenciés en théologie; ce qui, pour la Faculté de médecine équivaut au maintien du statu quo absolu;
- 3^e la suppression des Privat-Docents; la Faculté de médecine préférerait cette solution à la seconde.

La commission a évité de se servir du terme "habilitation"; elle laisse à chaque faculté l'autonomie indispensable, sous réserve des décisions du Sénat.

M^r Jung fait prévoir que, si les propositions de la majorité sont adoptées, il y aurait en réalité deux catégories de Privat-Docents, les uns habilités, les autres non habilités ce qui provoquera des confusions à l'étranger, et nous n'obtiendrions

pas l'équivalence des titres

M^r Bouvier répond que l'inéquivalence est l'état actuel; même les grades de même nom, n'ont pas la même valeur dans toutes nos facultés. Si la réforme est votée, il y aura sans doute des exigences diverses suivant les facultés, mais il y aura un commencement d'unité; l'unité plus complète se fera plus tard.

M^r Chodat trouve regrettable que le grade de Docteur, n'ait pas la même valeur dans toutes les Facultés; en médecine, ce n'est pas une préparation à l'enseignement, c'est un titre professionnel de fin d'études. En Allemagne on tend à relever le titre de D^r méd; avec des exigences plus grandes pour le Doctorat, la Faculté de Médecine pourrait avoir des exigences moindres pour les Privat-docents.

M^r Duparc ajoute que si la Faculté de Médecine faisait du Doctorat un titre purement scientifique, la question serait liquidée.

M^r Bard réplique que si la Faculté de Médecine de Genève exige pour le Doctorat plus que les autres facultés de médecine, elle peut fermer ses portes; dans toutes les facultés de médecine, le grade de D^r correspond à des exigences moyennes; ce n'est pas nécessairement un diplôme de capacité pour l'enseignement.

L'art. 138 amendé par la commission est mis aux voix. - Il est adopté.

L'art. 137 est mis en discussion.

L'objection est faite que les anciens professeurs doivent pouvoir enseigner au même rang que les Privat-docents, mais il est répondu qu'il faut distinguer l'exercice du titre de Privat-docent de la liberté d'enseignement; il n'y a rien de choquant à ce qu'un ancien professeur se trouve placé au même rang que les docteurs, etc; le Règlement décidera quels cours figureront au programme officiel, & lesquels n'y seront pas indiqués.

La rédaction de l'article modifié est aussi indiquée mais il est relevé que la Commission a tenu à modifier la loi le moins possible; elle a dû tenir compte de ce que des licences, comme la licence en droit, sont devenues des licences de fin d'études, et que le droit d'enseigner ne doit être accordé qu'aux licences doctorales, comme la licence en théologie. - Avec la rédaction proposée, chaque faculté pourra conférer à ses licenciés le pouvoir d'enseigner, en imposant la dissertation & la soutenance publique.

Il est objecté enfin, que le cumul des cours de Privat-docent & des cours libres ne se comprend pas, mais il est répondu que la qualification de Privat-docent est un titre dont l'Université ne doit pas laisser abuser; les Privat-docents sont des auxiliaires des professeurs; ils font partie du corps enseignant. Les cours libres sont des cours occasionnels. - Dans un petit pays où il faut utiliser toutes les forces, l'Université peut ouvrir ses auditoires à ceux qui veulent essayer l'influence de leur parole; cette liberté de l'enseignement est d'ailleurs une tradition à respecter.

L'art. 137 est adopté en substituant le mot "faire", au mot "annoncer".

Art. 138 bis - Il est proposé de supprimer le premier alinéa comme inutile ou dangereux, mais il est objecté que les restrictions à l'enseignement doivent être laissées par le règlement afin d'éviter tout ce qui pourrait paraître avoir un caractère personnel. - L'art. 138 bis répondrait à la loi actuelle, on y introduit seulement les cours libres.

L'art. 138 bis est adopté.

La séance est levée à

Par unanimité

Rs. Renfanz

Prof. ord.
Séance du 30. V. 1906
(à 4h. Salle du Sénat)

Réunion des Prof. ordinaires

Présents MM. A. Martin Recteur, Montet, Cailler, Rehfoos, Moret, Prevost, Maunann, Béguyer, D. Reverdin, Braunau, Mijerand, Decrue, de Grand, A. Naville, Seitz, Boyceaud, Bernard-Bouvier, Duparc, Gauthier, Chodat, Béguyer, Sarasin, Michaud, P. Moret, Fehr, Rozier, E. Martin, Riker, Yung, J. Reverdin, Laskowski, Ernest Duparc, W. G. E. E. E.

Election du Recteur : sont distribués 27 bulletins

M. Bernard-Bouvier obtient 26 "

- A. Naville 1 "

Election du Vice Recteur : 34 bulletins distribués

M. Chodat 30 voix

M. R. Gauthier 3 "

M. Duparc 1 "

Election du Secrétaire : 34 bulletins distribués

M. Crétien 29

M. Moret 1

M. Boyceaud 1

M. Yung 1

M. Rehfoos 1

M. A. Naville 1

Commission des
Fonds universitaires
Elections

M. Grache refusant une nouvelle réélection.

Sont élus MM. Prevost par sur 30 voix

Montet 30

Rehfoos 28

A. Naville 30

auxquels est adjoint M. Sarasin 16

M. Yung obtient 8

A. Gauthier 4

Cause de retrait

Professeurs de l'Ecole dentaire

M. Cailler donne lecture de deux lettres, l'une de M. le Président du Département de l'E.D. et l'autre de la Commission de l'Ecole Dentaire du Département. On propose un article additionnel à la loi, qui ne subirait pas de modification de fond, en outre les prof. de l'Ecole Dentaire feraient les versements prévus depuis janvier 1900.

M. Cailler remarque que ce moyen est le seul qu'on puisse adopter : ces prof. seraient des membres mineurs, car il n'y aient pas le droit de participer à l'administration de la cause. Cependant l'art. 2 dit que les prof. ord. seuls ont le droit à faire partie de la cause.

Il faudra en outre remarquer que ce changement crée une charge pour notre cause et pour la cause de l'Etat.

M. Prevost a fait minorer l'avis la Commission: il trouve
illogique de faire entrer, pour la commodité de l'Administration,
une école professionnelle dans l'Université. Il faudrait
faire entrer cette école dans le group des autres écoles professionnelles.
M. A. Reverdin trouve cette assimilation exagérée: il y a en ce
moment 18 Docteurs en médecine parmi les élèves de l'école
dentaire.

M. Sternad observe que les élèves de cette école sont pendant
quelque temps, élèves de l'Université. A Zurich, l'Ecole den-
taire fait partie de l'Université.

M. Duparc remarque que toutes les Facultés accueillent des professionnels.
M. P. Morand dit n'insister qu'on modifie l'art. 2.

M. Sternad trouve la proposition Cartier parfaite.
La proposition Cartier est adoptée.

Séance du Sénat du 30.V.06
(5h. Salle du Sénat)

Présents M. H. A. Martin, recteur, Moutet, A. Nardelli, Lutz, Boyard,
R. Gauthier, Laskowski, Duparc, Meyerand, Chodet, P. de
~~la Roche~~, P. Monnier, Rehbock, Cartier, J. Sarasin,
Ph. Guye, Ch. E. Guye, Sternad, Rétter, Depierre, Cédin,
Custauri. M. Borel se fait excuser (absent du Sénat)

Lecture et adoption du procès verbal de la séance précédente.

Décès de G. Frommel. - M. G. Rector a assisté aux obsèques et M. E. Martin a
pris la parole au nom de l'Université.

Orateurs académiques. - M. G. Rector fait à la séance de ce soir la
liste des jurés ayant fonctionné aux examens.

Comptes des Fonds. - M. G. Rector lit, en l'absence de la gauche, le compte
des Fonds de l'Université établi par M. Marion.

M. Chodet explique pourquoi le ^{annuel} fonds du Prix Dany
n'est en défaut. La gauche avait annoncé il y a quelques
années qu'on pouvait disposer de 10000 fr. par an.

M. A. Nardelli attire l'attention et recommande à la gauche
jusqu'à l'Université le fonds du jubilé.

Le compte est adopté.

Propositions d'admission: Fac. de Sciences: M. Chodet annonce 2 nouveaux
privat-docents.

Fac. de Droit - Rien de particulier - M. Dehnbours
nouveau privat-docent.

Fa. théologie - de médecine - par des nominations -
M. Moukter nouveau privat-docent

Séance terminée
à 5h. 1/2

Séance du Bureau du 5 Juillet 1906

Présidence de M^r. Alf. Martin, Recteur

Présents: M. M. Bouvier, Chodat, Duproix, Mayor, Rehfous

Excusé: M^r. Cristiani, absent du canton.

Le Procès Verbal de la séance du 3 Juillet est lu et adopté.

M^r. Bouvier est délégué pour signer les actes en lieu et place de M^r. Cristiani;

M^r. le Professeur Megevanod remplacera M^r. Mayor, Doyen, obligé de s'absenter pour cause de santé,

M^r. le Recteur annonce que la lettre prévue pour M^r. le Prof^r. Graebe lui a été lue & remise dans la commission de préavis.

M^r. Chodat déclare qu'ayant reçu des informations au sujet de la situation de M^r. Borgeaud, son observation tombe.

M^r. Bouvier signale que le 3 Juillet, l'École a été occupée par une répétition de chant.

M^r. le Recteur exprime des regrets pour la perte que l'Université a faite en la personne de M^r. le D^r. Vincent, Président du Département de l'Instruction publique, qui a toujours été un ami de l'Université.

M^r. Chodat présente un projet de réorganisation de la Faculté des Sciences que la Faculté des Sciences a adopté dans sa séance du 29 Juin 1906, et que M^r. le D^r. Vincent, président du Département avait adopté, sous réserve du préavis réglementaire.

Le projet prévoit d'abord le développement de la chaire de chimie technique et de chimie théorique. La chimie technique n'a pas eu jusqu'ici le développement qu'elle comporte parce que M^r. le Prof^r. Graebe était officiellement aussi professeur de technologie. Le titulaire de la chaire de chimie technique et chimie théorique se consacrera entièrement à son enseignement; ses charges seront les mêmes que celles du professeur de chimie organique & inorganique; il faut pour lui le même traitement.

La répartition des assistants, & du matériel se fera naturellement par parts égales entre ces deux professeurs.

La modification proposée pour la chimie biologique, la toxicologie et la pharmacognosie sont motivées par les considérations suivantes:

Le cours spécial de chimie biologique ne réunit que peu d'étudiants; il a été donné seulement trois fois. - La chimie biologique est enseignée par le professeur

PROJET D'ORGANISATION

dans la FACULTE DES SCIENCES

présenté par MM. Chodat, Duparc, Ph. Guye et Pictet,

et adopté par la Faculté dans sa séance du 29 juin, 1906.

1.- Etant donné l'ouverture d'une inscription pour repourvoir la Chaire de CHIMIE INORGANIQUE ET ORGANIQUE,=

Etant donné aussi que de nos collègues seul M.le Prof. Amé Pictet se présente pour cette chaire:

1.-Les enseignements et laboratoires dirigés jusqu'ici par M. A.Pictet deviennent vacants au cas où ce professeur serait nommé.

2.-Il convient de donner alors aux enseignements de Chimie théorique et de Chimie technique un développement correspondant à ceux de Chimie inorganique et de Chimie organique.

Les sus-mentionnés proposent donc:

A.- Que la situation (traitement) du professeur de Chimie technique et de Chimie théorique soit rendue équivalente à celle du professeur de Chimie organique. Il y aura donc lieu de proposer au Département de L'Instruction publique de porter ce traitement à la même somme que celle qui sera attribuée au professeur de Chimie inorganique et de Chimie organique.

B.-Que, au cas où le candidat sus-nommé viendrait à être désigné, il conviendrait d'attribuer à l'enseignement de Chimie théor. et techn. les locaux laissés vacants par le départ du professeur de Chimie pharmaceutique. En plus, pour établir une équivalence, il faudrait attribuer à l'enseignement de Chimie théor. et techn. le local

de l'aile droite occupé actuellement par M.le Prof. Graebe.

C.-La somme des allocations accordées par le Département en faveur des assistants des enseignements de Chimie théor. et techn., de Chimie organique et inorganique et de Chimie pharmaceutique serait divisée en deux parts égales; il en serait de même des crédits de laboratoires et de la répartition du matériel actuel. Les professeurs titulaires proposeraient au Département l'attribution de ces ~~de~~ deux parts à un nombre d'assistants à déterminer.

D.-Il va de soi et cela est conforme aux préavis précédents de la Faculté que désormais les examens pratiques et théoriques du diplôme de Chimiste se feront en ce qui concerne les préparations ~~de~~ non analytiques par le professeur de chimie technique que cela concerne. Cette disposition n'avait ~~jamais~~ ^{pas} été appliquée jusqu'à présent parce que M. le prof. Graebe n'avait jamais renoncé formellement à son titre de professeur de technologie et qu'aussi il était par droit d'ancienneté et par droit strict examinateur pour les examens techniques.

II.-Au cas où le titulaire actuel de la chaire de Chimie biologique pharmaceutique et de toxicologie viendrait à être désigné par la commission de préavis, il conviendrait

a) de ne pas repourvoir à l'enseignement de la Chimie biologique

b) de rattacher au laboratoire de Chimie analytique la toxicologie qui est du domaine de l'analyse;

~~logie et de charger le professeur de pharmacie de l'enseignement de la Chimie pharmaceutique; ce professeur renoncerait à l'enseignement de la pharmacognosie;~~
c) de charger le professeur de pharmacie de l'enseignement de la Chimie pharmaceutique; ce professeur renoncerait à l'enseignement de la pharmacognosie;

d) de rattacher la pharmacognosie à l'enseignement de la Botanique, Botanique pharmaceutique et microscopie pharmaceutique.

III.-La Faculté proposerait de lier à la fonction de chef de travaux actuel de Botanique les fonctions de professeur extraordinaire de Pharmacognosie.

IV.-La Faculté proposerait de lier à la fonction et au titre de chef de travaux actuel de Minéralogie celui de professeur extraordinaire de Gîtes métallifères.

Il serait stipulé que pour les nominations énumérées sous les chiffres III et IV, la démission des fonctions d'assistant entraînerait aussi celle de professeur extraordinaire et vice versa.

V.-La réorganisation de l'enseignement des mathématiques et plus particulièrement de la Chaire d'Algèbre et de Géométrie se ferait selon le projet déjà déposé et en même temps que celle décrite dans le présent exposé.

VI.-Un assistant serait adjoint au laboratoire de Géologie et de Paléontologie, conformément au préavis déjà fourni.

(signé: R. Chodat ,Doyen)

De botanique, de zoologie et de clinique; l'enseignement spécial ne répond donc à aucun besoin et peut être supprimé.

La toxicologie, soit l'analyse des poisons qui sont dans l'organisme, est une branche de l'analyse; il y a donc avantage à la rattacher à la chimie analytique, sans que cela change la situation du titulaire actuel.

L'enseignement spécial de la chimie pharmaceutique ne répond pas non plus à un besoin; pour que cet enseignement soit utile, il faut qu'il soit donné par un chimiste qui soit aussi pharmacien; - il doit être rattaché à l'enseignement de la pharmacie.

Enfin, la pharmacognosie, soit l'étude des substances utilisées en pharmacie, rentre dans la botanique, la plupart des ces substances étant d'origine végétale; - partout, sauf à Paris, la pharmacognosie est rattachée à la botanique; il en doit être ainsi à Genève. Mais il faut aussi les autres mesures prévues par le projet pour que le Professeur de botanique puisse accepter cette de ses attributions.

La Faculté demande la création de deux chaires extraordinaires, l'une de Pharmacognosie, l'autre de gîtes métallifères; elles sont destinées l'une à M^r le D^r Lendner, assistant au laboratoire de botanique, l'autre à M^r le D^r Pearce, assistant au laboratoire de minéralogie; tous deux sont connus pour leurs travaux et ont fait leurs preuves en matière d'enseignement. Mais, il faut que le titre de professeur extraordinaire soit dans ces deux cas lié à la fonction de chef des travaux de laboratoire, afin que d'une part le professeur extraordinaire ait un laboratoire, et que d'autre part, il reste l'aide du professeur titulaire et reste soumis à ses directions.

La Faculté demande aussi la réorganisation de l'enseignement de mathématiques suivant un projet antérieurement soumis à M^r le D^r Vincent. C'est sur la demande expresse de celui-ci que les divers projets ont été réunis.

Il serait possible de procéder à ces réorganisations en augmentant de fr. 1000.- le budget actuel, par suite des diverses combinaisons proposées.

M^r Mayor reconnaît que le projet est recommandable, la chaire de gîtes métallifères spécialement se justifie par l'importance naissante de propositions qui peuvent ouvrir un débouché pour nos chimistes; il demande comment on pourra réaliser l'innovation du Prof^r extraordinaire, chef de travaux.

M^r Bouvier se demande ce qui se passerait si le chef de travaux démissionnait et si la chaire extraordinaire de physique disparaît.

M^r Chodat explique qu'en fait, il y aurait comme la loi le

permet; - la nomination serait faite pour 3 ans au plus; le Département fixera le cahier des charges et lui ainsi le titre de professeur extraordinaire aux fonctions de chefs de laboratoire. La commission de professeurs conserve sa liberté d'appréciation. Si la nomination ne pourrait pas être obtenue, le Professeur ordinaire devrait assumer lui-même l'enseignement.

Le titre de professeur extraordinaire ne restera pas attaché à la fonction. La chaire extraordinaire de physique disparaît; elle est incompatible avec la chaire de physique générale; elle ne possède d'ailleurs pas de laboratoire.

Séance au Bureau du 5 Juillet 1906.

Présidence de M. H. Martin, Recteur.

Présents: MM. Brouin, Chodet, Duperron, Mayat, Rochfou.

Leur M. Christiani, absent du bureau.

Le Procès Verbal du 1. Juin du 3. Juil est lu et adopté.

M. Brouin est délégué pour signer les actes en lieu et place de M. Christiani; M. le Professeur Mayat remplace M. Mayat, absent, et M. de S. abandonne pour cause de santé.

M. le Recteur annonce que la lettre prévue pour M. le Professeur Pasteur lui a été lue et remise avec la lettre de son de professeurs.

M. Chodet dit que l'ayant reçu des renseignements au sujet de la situation de M. Brouin, son absence constatée.

M. Brouin signale que le 3 Juillet, l'Académie a été occupée par une répétition de chant.

M. le Recteur exprime des regrets pour le fait que l'Université a fait la personne de M. le D. Vincent, Président du Département de l'Instruction publique, qui a toujours été un ami de l'Université.

M. Chodet expose le projet de réorganisation de la Faculté des sciences, adopté par la Faculté des sciences le 29 VI 1906; et que M. le D. Vincent, Président du Département avait accepté, sans réserve du projet réglementaire.

Séance au Bureau du 5 Juillet 1906.

Présidence de M. M. Martin, Recteur.

Présents: MM. Brouin, Urdal; Desjardins, Mayor, Robitaille.
Lecture M. Christiani, etant du bureau.
Le Procès Verbal de la séance du 3 Juin est lu et adopté.

M. Brouin est délégué pour signer les actes en lieu et place de M. Christiani; M. le Professeur Majorend remplace M. Mayor, absent, ainsi que de s'abstenir pour cause de santé.

M. le Recteur annonce que la lettre prévue pour M. le Professeur Fraute lui a été lue et remise avec la dernière vision de l'œuvre.

M. Urdal déclare qu'il a reçu des informations au sujet de la situation de M. Bourgeois, son observation constante.

M. Brouin signale que le 3 Juillet, l'Assemblée a été occupée par une répétition de chant.

M. le Recteur exprime des regrets pour le fait que l'Université a perdu en la personne de M. le D. Vincent, Président du Département de l'Instruction publique, - qui a toujours été un ami de l'Université.

M. Urdal expose le projet de reorganisation de la Faculté des sciences, ^{qui} ~~adapté~~ ^{à adapter} par la Faculté des sciences ~~donc~~ la séance du 29 VI 1906; et que M. le D. Vincent, président du Département avait accepté, sans réserve de pouvoirs réglementaires.

Le projet prévoit d'abord le développement de la
chaire de chimie technique et de chimie théorique.
La chimie technique n'a pas en France ici le développe-
ment qu'elle connaît par exemple en Allemagne. Le professeur
franc est officiellement aussi professeur de techno-
logie. Le titulaire de la chaire de chimie technique et
chimie théorique se consacrerait entièrement à son en-
seignement; sa charge serait la même que celle
du professeur de chimie organique et inorganique;
et pour pour lui le même traitement.

La répartition du ^{travail, du} ~~travail~~ ^{travail} de la chaire se ferait
naturellement par parts égales entre ces deux professeurs.

Les modifications proposées pour la chimie biologique.
La chimie biologique et la pharmacologie ~~se développent~~
sans cesse malheureusement par les considérations sui-
vantes:

Le cours spécial de chimie biologique ne répond
pas aux besoins; et c'est d'ailleurs seulement
très faiblement la chimie biologique est enseignée par les
professeurs de botanique, de zoologie, et de clinique.
~~Le cours~~ L'enseignement spécial ne répond donc
aucun besoin et peut être supprimé.

La toxicologie, soit l'analyse des poisons qui
dans notre pays est une branche de l'analyse;
il y a donc avantage à l'attribuer à la chimie ana-
lytique, dans une telle charge. Le titulaire de la chaire
actuelle

~~Le~~ l'enseignement spécial de la chimie phar.
maculique ne répond pas non plus à un besoin; - pour
que cet enseignement soit utile, il faut qu'il soit donné
par un chimiste qui s'ait aussi pharmacien; - et
~~l'enseignement de la~~ doit être rattaché à l'enseignement
de la pharmacie.

Enfin le pharmacogénie, soit l'étude des substances
utilisées en pharmacie, rentre dans la botanique, la
plupart de ces substances étant d'origine végétale; -
parlons, sauf à Paris, le pharmacogénie est rattaché
à la botanique; il en doit être ainsi à Lyon. - Mais
il faut aussi la partie minérale prévue par le projet.
Pour le ^{quel} Professeur de botanique peut accepter ~~celle~~
attention de sa titularisation.

La Faculté demande la création de deux chaires extraor-
dinaires l'une de Pharmacogénie l'autre de sels mé-
talliques; elle veut également donner à M. le Dr. Landon,
attaché au laboratoire de botanique; l'autre à M. le Dr.
Pearce, attaché au laboratoire de minéralogie; l'un
des deux étant connu pour leurs travaux et ont fait leurs
preuves en matière d'enseignement. Mais, il faut que
le titre de professeur extraordinaire soit donné en deux
cas: 1° le fonctionnaire du chef des travaux de laboratoire,
après que d'une part le Professeur extraordinaire ait
un laboratoire, et que d'autre part, il soit l'aide
du professeur titulaire et soit soumis à son direc-
tion.

le Pausille demande aussi la réorganisation de
l'enseignement de mathématiques suivant un projet
autonomalement soumis à M. G. D. Vireux. L'au-
teur le demande surtout de celui-ci qui le la dresse
projet au dit. révisé. -

Il serait possible de passer à la réorganisation
en augmentant de 5 1000 son le budget actuel.
pour les honoraires pour faire par suite les divers
combinaisons proposées.

M. Mayor reconnaît que le projet est recommandable
le char. de géom. métallifère de spécialiser si possible
par l'importance croissante des propositions, qui ne
peuvent avoir la débouché pour nos chimistes -
et demande comment on pourra réaliser l'innovation
du Prof. ordinaire, chef de travaux?

M. Baudou demande
ce qui le passerait si
le chef du bureau
d'enseignement et
si le char. de géom.
d'enseignement de physique
disparaît.

M. Chodet explique qu'en fait, il y aurait création,
comme le lui le permet, la nomination serait faite
pour 3 ans au plus; le Département laisse le choix de
charges et les autres la tête de Professeur ordinaire
avec fonctions de chef de laboratoire - la nomination
de professeurs de titulaires d'enseignement - si le
~~même~~ même la nomination ne pouvait pas être obtenue,
le Professeur ordinaire devrait obtenir lui-même l'appa-
rouillage.

le titre de professeur ordinaire ne serait pas attaché
à la fonction -
la charge de ^{ordinaires} physique disparaît; elle est incompatible
avec la charge de physique générale; elle ne pourrait d'ailleurs
pas de laboratoire.

Séance des professeurs ordinaires. 24.XI.06. 4 h. 1/2.

Présents: M.M. Bernard Bouvier, ~~Emil~~ Martin, K. Gautier, Rehfsous, Yung, Cailler, Seitz, Laskowski, Eternod, Naville, Duproix, Borgeaud, Duparc, P. Moriaud, Cristiani.

M.M. Borel et Montet se font excuser.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Caisse de retraite. M. Cailler lit le rapport sur cette caisse (ci-joint).

On a enregistré deux décès (Frommel, ~~Borden~~)
et deux démissions (M. Wertheimer,

M. Rehfsous au nom des vérificateurs des comptes propose
de donner décharge à la commission de la caisse de retraite.
Décharge est donnée

Election des membres
de la caisse de retraite.

M.M. A. Martin	
Montet	réélus par acclamation
Nicolle	
Prevost	
Cailler	

Vérificateurs des comptes:

M.M. Fehr	
Rehfsous	id.

Séance levée à 5 h.

Séance du Sénat. 24.XI.06. 5 h.

Présents: M.M. Bernard Bouvier, Borgeaud, Muret, Seitz, P. Moriaud, Laskowski, Duproix, Eternod, Duparc, Yung, K. Gautier, Cailler, A. Naville, Rehfsous, ~~Emil~~ Martin, Prevost, Bard, Milhaud, de Girard, Cristiani.
Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Arrêtés. du 13 juillet 1906 acceptant avec honneur et remerciements la démission
de M. le Professeur Charles Graebe.
conférant à M. Charles Graebe le titre de Professeur hono-
raire de l'Université de Genève.
20 juillet 06 acceptant la démission de M. Amé Pictet, professeur
de chimie biologique, toxicologique et pharmaceutique
nommant M. Amé Pictet aux fonctions de professeur
ordinaire de chimie inorganique et organique
19 juillet. " nommant pour une période du 15 octobre 1906 au 15 juillet 1909
M. E. Spira comme professeur extraord. de Droit pénal allemand.

Arrêtés du 25 juillet 06. nommant M. Georges Fulliquet comme Professeur ordinaire de Théologie

21 septembre 06. acceptant la démission de M. Wertheimer, prof. de linguistique et de philologie

" " conférant à M. Wertheimer le titre de professeur honoraire

3 octobre 06 accordant à M. le prof. Jentsch un congé pour le semestre d'hiver 1906-07.

17 novembre 06. accordant à M. William Rosier un congé pour la durée de ses fonctions de Conseiller d'Etat.

21 novembre nommant pour une nouvelle période de trois ans M. L. Massol professeur extraordinaire de bactériologie

12 juillet acceptant la démission de M. Alfr. Corcelle de ses fonctions de 1er assistant au laboratoire de chimie analytique

13 juillet nommant M. Charles Couchet 1er assistant au laboratoire de chimie analytique.

5 septembre acceptant la démission de M. Arnold Rotschy comme assistant au laboratoire de chimie biologique

7 septembre nommant pour une année : 1^{re} à partir du 1er octobre 06 M. H. Trémolière comme assistant au laboratoire d'anatomie normale; 2^{de} à partir du 1er novembre 06 M. Henri Tesson comme assistant au dit laboratoire.

25 septembre confirmant pour l'année 1906-07 M. le Dr. E. Claparède comme assistant au laboratoire de Psychologie

15 septembre confirmant pour l'année 1906-07 M. A. Lendner comme 1er assistant, M. A. Sprecher comme 2^{me} assistant au Laboratoire de Botanique

15 septembre confirmant pour l'année 1906-07 M. J. Taponnier comme assistant au laboratoire de bactériologie

15 septembre confirmant M. E. Bujard comme assistant au laboratoire d'histologie et d'embryologie et nommant, à partir du 1er octobre 06, M. R. Lambosy 2^{me} assistant

15 septembre nommant pour l'année 1906-07; à partir du 1er octobre 06: M. le Dr. Hübschmann comme 1er assistant
M. le Dr. Assmann comme 2^{me} assistant
M. le Dr. Polochowski comme 3^{me} assistant au Laboratoire de l'Institut Pathologique

15 septembre nommant pour l'année 1906-07 comme assistant du Laboratoire de Clinique médicale M. le Dr. A. Bornstein.

15 septembre confirmant M. A. Schidlof comme assistant au laboratoire de Physique.

15 septembre confirmant M. le Dr. F. Tissot comme assistant au laboratoire de Médecine légale

21 septembre confirmant pour l'année 1906-07 M. le Dr. F. Battelli comme assistant au laboratoire de Physiologie

Arrêtés du 28 septembre 06. nommant pour l'année 1906-07 Mlle S. Egnouff comme assistant
au laboratoire de Zoologie et Anatomie comparée

" " nommant pour le semestre d'hiver 1906-07 Mme M. Huguerin
comme assistant d'ophtalmologie

" " nommant pour l'année 1906-07 M. M. J. Warynski et
C. Couchet 1ers assistants; Mlle M. Tikhonowitch et M. M.
Grosset et Goldblum 2mes assistants au laboratoire de
chimie analytique.

" " nommant M. M. Fuchs et L. Vecchiotti 2mes assistants au
laboratoire de chimie analytique.

29 septembre nommant Mlle L. Stern et M. S. Senta 2mes assistants au
laboratoire de Physiologie

3 octobre nommant M. B. Vixi comme 1er assistant, et M. A. Mouxhtas
2me assistant et Mlle L. Kamentrova 3me assistant au labo-
ratoire de Thérapeutique.

" " nommant M. Ch. Keh 1er assistant et M. E. Trechsel 2me
assistant à la Polyclinique médicale

5 octobre nommant M. le Dr. A. Brissard 1er assistant et M. le Dr. W.
Bourvier 2me assistant à la Polyclinique chirurgicale

12 octobre nommant M. E. Briner 1er assistant et M. G. Darier 2me assis-
tant au laboratoire de Chimie technique et théorique

20 octobre nommant Mlle S. de Patton assistant au laboratoire de
la Clinique gynécologique et obstétricale

31 octobre nommant M. Kehrman 1er assistant et M. E. Khotinsky
2me assistant au laboratoire de chimie inorganique et organique

31 octobre nommant Mlle Clément sage-femme de la polyclinique
gynécologique et obstétricale pour l'année 1906-07

" " nommant M. le Dr. Walther Baade assistant au laborato-
re de Psychologie

13 juillet exemptant M. H. Jacquemoud des droits de graduation pour le 2d
examen du Baccalauréat ès mathématiques.

16 juillet exemptant M. Louis Caille des droits de graduation pour l'exa-
men de la licence ès lettres (1re partie)

19 juillet exemptant M. Ch. Blanc des droits de graduation pour les examens
de la licence en droit.

19 juillet exemptant M. L. Marina des droits de graduation pour le
premier examen de la licence en droit.

27 octobre exemptant M. Louis Marino du paiement de la rétribution uni-
versitaire pour le 1er semestre de l'année 1906-07 (faculté de droit)

1 Novembre exemptant M. H. Derippe du paiement de la rétribution universi-
taire pour le cours de droit civil de M. A. Martin

6 Novembre exemptant M. agr. Franchina pour les cours suivants: Cliniques
médicales, chirurgicales, obstétricales, psychiatrique et ophtalmologique etc.

" " exemptant M. Marc Valliety de la rétribution universitaire pour le
1er semestre 1906-07 (clinique chirurgicale, chirurgie générale, polyclin. chir.)

5 Novembre exemptant M. Ed. Cartier de la rétribution universitaire pour le 1er semestre
1906-07 (histoire des religions, Philologie, Histoire de la Philosophie etc. etc.)

Arrêtés. 5 octobre 06 Exemptant M. E. Charlet de la rétribution universitaire pour le 1er semestre 1906-07 (faculté des Lettres)

5 Novembre exemptant M. Samuel Aubert de la rétribution universitaire pour le 1er semestre 1906-07 (faculté des Lettres)

21 Novembre exemptant M. Andreas Sprecher des droits de graduation pour le Doctorat en Sciences naturelles.

Congé de M. Rosier.

Le Bureau en prenant connaissance de l'arrêté concernant M. Rosier a regretté que M. Rosier n'ait pas suivi les règles habituelles dans sa demande de congé. M. Rosier a cependant dit qu'à l'expiration du congé il ferait, le cas échéant, une nouvelle demande de congé.

Décès.

Ludwig Botzmann (prof. de physique à Vienne)

Alexandre Hersen (Lausanne)

Congé

M. Partsch a demandé un congé qu'il sera obligé de prolonger jusqu'à la fin du semestre.

Congrès

Esperanto

Congrès international de l'hygiène de l'habitation } ont invité M. le Recteur

Inauguration du Palais
Régence à Lausanne
Docteur honoris causa.

M. le Recteur et Vice-Recteur ont représenté l'Université à Lausanne.

M. Borgeaud a été nommé Dr. Honoris causa en droit à Aberdeen.

M. Borgeaud a rédigé sur sa mission une petite note dont il donne lecture. Il a photographié l'adresse qu'il avait apportée. Il serait utile de garder copie de ces adresses.

Proposition concernant
la Bibliothèque publique

M. le Recteur donne lecture d'une lettre de M. le directeur de la Bibliothèque ^{publique} ~~et~~ le Bureau a nommé une commission composée de M. le Recteur et du Vice-Recteur pour étudier la question de changer le nom de la Bibliothèque publique en celui de Bibliothèque publique et universitaire. Cette commission a rédigé un projet de convention destiné à régler différentes questions, notamment le sort des bibliothèques des Facultés et des Laboratoires.

M. le Recteur lit le projet (ci-joint).

M. A. Naville est d'accord sur les inconvénients de l'état actuel. Il a quelques scrupules sur la question du départ des imprimés entre le directeur de la Bibliothèque et le professeur ou chef du laboratoire intéressé: il y aurait bien d'admettre un recours.

M. Bard tient à remarquer que cette convention ne regarde que les livres envoyés gratuitement. Lorsqu'un envoi est fait nominativement à un professeur ou à un service spécial, il est évident qu'il doit être remis à son destinataire. Il serait souhaitable que le catalogue de la Bibliothèque publique contienne aussi la liste des livres possédés par les facultés, laboratoires ou autres institutions de l'Etat.

M. H. Gautier voudrait qu'on modifiât l'article dans le sens de M. A. Naville, en disant que le départ serait fait par le directeur, d'accord avec M. le Recteur et le chef du laboratoire intéressé.

M. Bard trouve qu'il sera impossible de déterminer, lorsqu'il n'y a pas de destination désignée, quel sera le chef de laboratoire intéressé. M. Eternod demande si les livres adressés à l'Université seront timbrés comme appartenant à celle-ci.

M. le Recteur remarque que l'art. 5 dit que ces livres seront marqués sur un registre spécial.

M. Prevost observe que c'est lui-même qui a toujours timbré les livres donnés par la Faculté de Médecine à la Bibliothèque.

M. A. Naville rend attentif que ce que fait la Faculté de Médecine constitue un dépôt.

M. Cristiani observe que la bibliothèque devenant publique et universitaire il n'y aurait plus besoin d'un timbrage universitaire spécial.

M. Muret n'est pas de cet avis: la Bibliothèque appartient à la Ville, et ni l'Etat, ni la Ville ne voudront renoncer à leur droit de propriété.

M. Bard propose un texte de modification de l'art. 6: "Le dépôt sera fait d'un commun accord entre le Directeur de la Bibliothèque et le Recteur."

Accepté.

M. Litz croit que les livres seront à l'avenir envoyés à la Bibliothèque publique et universitaire, et s'il y avait divorce, l'Université recevrait peu de chose: cela n'a d'ailleurs pas d'importance, puisque les livres sont bien à la Bibliothèque.

L'ensemble du projet de la convention est accepté par le Sénat

M. Muret voudrait que le Département fit dresser la liste des thèses, pour voir ce qui manque et compléter les lacunes.

Séance levée à 6 h. $\frac{1}{4}$

Le secrétaire

H. Muret

Séance du 22 décembre 1906 (à 5 h. Salle du Sénat)

Présents

M. M. Bernard Bonnier, A. Martin, Laskowski, Kelfous, H. Claparède, J. Reverdin, Eternod, R. Gautier, Spira, Muret, A. Naville, P. Moriaud, Yung, Duproix, Prevost, Milhaud, Cristiani.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

M. le Recteur salue M. Spira.

Le projet de changement de nom de la Bibliothèque a été approuvé par l'Etat.

La santé de M. Tarschat est meilleure, mais le congé devra être prolongé pendant tout le semestre.

Arrêtés

- 5 décembre. Chargeant M. le Prof. Henri Fehr des enseignements suivants à la Faculté des Sciences à partir du 1er janv. 1907:
éléments de mathématiques supérieures; conférences d'algèbre et de géométrie; géométrie descriptive et projective; séminaire d'algèbre et de géométrie supérieures.
- 4 décembre. Fixant, à partir du 1er janvier 1907, à 5000 fr. le crédit annuel destiné au laboratoire de chimie inorganique et organique.
- 5 décembre. Portant à partir du 1er janvier 1907 le traitement de M. le Prof. Phil. Guye à 6000 fr. et fixant à 5000 fr. le crédit affecté au laboratoire de chimie théorique et technique.
- 11 décembre chargeant M. le Prof. Ferd. de Saussure de l'enseignement de la Linguistique générale et de l'Histoire des langues indo-europ.
- 21 novembre exemptant M. Andreas Sprecher des droits de graduation pour le doctorat ès sciences naturelles.

Arrêtés.

- du 5 décembre attachant M. F. Chamoux au service du laboratoire de chimie théorique, à partir du semestre d'hiver 1906-07.
- 5 décembre attachant M. Aut. Dova au service du laboratoire de chimie inorganique et organique, à partir du semestre d'hiver 1906-07.
- 14 décembre nommant pour le semestre d'hiver 1906-07 M. Schlosser et Mlle W. Toutasiewicz aux fonctions de seconds assistants au laboratoire de chimie analytique de l'Université.
- 14 décembre nommant pour l'année 1906-07 M. D. Tsakalotos et M. E. Mettler aux fonctions d'assistants au laboratoire de chimie tech. et théor.
- 29 novembre exemptant de la rétribution universitaire M. A. Wisner (fac. d. Sciences)
- 27 novembre exemptant de la rétribution universit. pour le 1er sem. 1906-07 M. Dubois (")
- 27 novembre " " " " " " Mlle J. Fleuret
- F. Jordan, P. Delagrèze, L. Moachon, M. F. Pagium, Mlle T. Vitoux
- 26 nov. exemptant de la rétrib. univ. Mlle J. Taponnier et Mlle J. Mathel.
- 26 nov. " " " " M. J. Peter (Sciences)
- 26 nov. " " " " M. Eug. Martin et M. A. Margot.
- 26 nov. " " " " M. F. Vallet, M. Snell, B. Carboz.
- 26 nov. " " " " Mlle M. Michely, Hoiler, M. Augemars
- 26 nov. " " " " M. Lièvre, M. Monnaud
- 26 nov. " " " " Mlle H. Cochet et Futton
- 22 nov. " " " " Mlle H. Champigny et Monachon
- 23 nov. " " " " M. Hochstätter
- 16 nov. " " " " M. M. Delosi
- 26 nov. " " " " M. G. Férey
- 26 nov. " " " " M. A. Balmer (Lettres)
- 17 déc. " " " " Mlle J. Demand et M. A. Nally (Lettres)
- 26 nov. " " " " M. L. Mougnot (Lettres)
- 26 nov. " " " " Mlle T. Bouffard, M. Antony Babel
- 26 nov. " " " " Mlle M. Koffer, M. E. Wilmot (id.)
- 26 nov. " " " " Mlle F. Werthmann et A. Dubois
- 26 nov. " " " " Mlle Taylor et H. Hoiler
- 26 nov. " " " " Mlle v. Ziegler
- 26 nov. " " " " Mlle M. Renaud
- 26 nov. " " " " M. C. Dupré Luis, Mlle H. Widmer
- 26 nov. " " " " Mlle Matthey de l'Étang.
- 26 nov. " " " " M. A. Weber
- 5 nov. " " " " M. J. Michlemaun
- 5 nov. " " " " M. L. Cailler.
- 5 oct. " " " " M. Ed. Cartier
- 27 oct. " " " " M. Samuel Aubert.
- 13 nov. " " " " M. Eug. Charlet
- 1 nov. " " " " M. Louis Marin (Droit)
- 6 nov. " " " " M. Fern. Tissot (")
- 6 nov. " " " " M. Henry Derippe (")
- 6 nov. " " " " M. A. Fraschina (Médecine)
- M. Mare Vallier (")
- Lettre Keville. Remerciements de la famille pour l'intérêt pris par la Faculté à l'occasion du décès de M. Keville.
- Décès M. Reinhardt (Tribourg, Suisse)
- Schoenbaum (Würzburg)

90^e anniversaire de M. Naville. Une délégation du Bureau a présenté une adresse à M. E. Naville qui a répondu par une lettre de remerciements. M. A. Naville remercie au nom de la famille.

Election de 2 membres de la Commission scolaire { M. Poltramare décline une réélection
M. A. Naville propose de le remplacer par M. Seitz.
Sont élus: M. H. Gautier 15 sur 16
Seitz 15 " 16

Imprimés

M. le Recteur annonce qu'il a fait afficher qu'il est interdit de distribuer dans le bâtiment universitaire des imprimés non autorisés par le Recteur.

Proposition de la Faculté de Lettres.

Le Conseil d'Etat a ratifié les propositions de la Faculté des Lettres. La philologie ayant été supprimée et la linguistique modifiée, il a fallu apporter des modifications aux différents examens.

Licence en sciences sociales: les modifications seront: suppression de l'épreuve de philologie dans l'examen oral. La Faculté a pensé que l'épreuve éliminatoire de français imposée aux étrangers doit devenir plus sévère.

Licence en lettres classiques

Art. 42. Epreuves orales, articles est modifié ainsi.

Une interrogation sur l'archéologie grecque et romaine ou sur la grammaire historique du grec ou latin

6. Une interrogation sur la linguistique générale ou l'explication d'un texte saussurien

Licence en lettres modernes.

Epreuves orales.

Art. 2. Explication de deux textes d'une langue étrangère (ancienne ou moderne)

Art. 6. Suppression de la philologie.

Disposition transitoire. Le nouveau règlement entre en vigueur immédiatement - Toutefois jusqu'à octobre 1908 les candidats inscrits sont libres de choisir entre le nouveau et l'ancien règlement.

M. A. Martin n'a pas bien compris pourquoi la fusion de deux chaires entraîne la disparition des examens de philologie

M. Duproix explique que la Faculté a jugé que les professeurs des langues pouvaient donner les explications nécessaires.

M. P. Moriaud observe que lorsqu'on a réorganisé la licence en sciences sociales il y a quelques années, on avait conservé l'examen de philologie pour ne pas rompre avec la tradition.

M. Eternod demande si le délai accordé pour la mise en vigueur n'est pas trop court.

M. Muret trouve ce délai, par contre, trop long: au fond les changements ne portent que sur des options

M. Cristiani demande si un étudiant qui a commencé les études d'après un règlement n'a pas le droit de les finir d'après ce même règlement.

M. A. Naville ne croit pas à ce contrat tacite, mais il se rallie à la modification proposée par le Bureau.

1. Votation sur la licence ès sciences sociales.
La proposition de la Faculté de Lettres est adoptée
2. Licence ès lettres classiques — adopté.
3. " " modernes — adopté.

Mesures transitoires. Propositions du Bureau jusqu'à 1908.

Proposition Muret (Faculté des Lettres) 1907.

La première partie (entrée immédiatement en vigueur) est acceptée.

La deuxième partie (jusqu'en 1907)

Les candidats peuvent choisir entre les deux règlements (proposition Muret, repoussée)

Jusqu'en 1908 (accepté).

M. A. Naville observe que c'est la première fois que le Bureau modifie une proposition d'une faculté

M. M. Rehfous, Bernard Bouvier remarquent que le Bureau doit examiner toutes les questions.

M. A. Naville trouve que si la question avait été plus importante il eût été préférable de renvoyer la question à la faculté.

Si vous le voulez à J. L.
Muret

Séance du 26. I. 07.

Présents: M. M. Bernard Bouvier, Prevost, Laskowski, Duproix, Sarasin, A. Martin, A. Pictet, Eternod, Meumann, P. Moriaud, Fehr, Rehfous, de Girard, Borgeaud, Cristiani.

M. M. Montet et R. Gautier excusés.

Décès de M. Jentzer.

M. le Recteur annonce le décès de M. le prof. Jentzer. M. M. le Recteur et le doyen de la faculté de Médecine ont fait une visite aux fils de M. Jentzer qui ont déclaré que sa dernière volonté a été qu'il n'y ait pas d'honneur; seuls les amis du défunt l'accompagneront au four crématoire.

Décès de M. Lignier
privé - docteur.

Victime d'un accident, mais décédé des suites d'une maladie.

Congés.

Fin semestre: M. M. Nicolle - mission scientifique en Egypte - Jour - cause de santé.

Santé Kotinsky.

L'état de M. Kotinsky s'est amélioré, on a pu sauver ^{qu'un} des yeux.

Commissions.

Il a été nommé une commission composée de M. M. Rehfous, Askanazy, A. Pictet pour étudier la création d'assurances contre les accidents pour les professeurs, les assistants et les étudiants.

Commission composée de M. M. le Recteur, A. Martin, Meumann pour étudier la réforme de la formule des diplômes.

Bibliothèque.

M. le Recteur annonce la signature de la Convention entre l'Etat et la Ville au sujet du changement de nom de la Bibliothèque.

Arrêtés:

- 15 Janvier 07. déchargeant M. le prof. L. Chauvane de l'enseignement de la Pharmacognosie et le chargeant de celui de la Chimie pharmaceutique.
- 15 " chargeant M. le prof. L. Duparc de l'enseignement de la Toxicologie à la Faculté des Sciences.
- 18 " confirmant M. Eug. Valsecchi dans ses fonctions d'aide au Laboratoire de thérapeutique.
- 22 " confirmant M. Meylan Marcel dans ses fonctions de 2^{me} homme de peine au Laboratoire de chimie analytique.
- 10 " confirmant M^{lle} Esther Chodat comme préparateur au Laboratoire de botanique.
- 8 " accordant à M. Louis Demont, secrétaire-caissier, une indemnité de fr. 200
- " M. Charles Demont, aide du secrétaire-caissier " fr. 200
- " M. Henri Demont " fr. 600

28 décembre 06. Exemptant de la rétribution universitaire pour le 1^{er} semestre de l'année 1906-07 pour travaux supplémentaires.

M. Fr. Perret (Sciences) et M^{lle} F. Jordan (Lettres).

Vérificateur des comptes de l'Université.
Programmes

à la place de M. Graebe, démissionnaire, M. Keffous est élu.

M. Fehr annonce quelques modifications de programmes à la faculté des Sciences qui sont approuvées.

Faculté des Lettres. Conférences spéciales de français pour candidats étrangers à sciences sociales.

Remplacement de M. Mosier par M. Chaix.

Faculté de Droit. M. Partsch reprendra son enseignement en été.

Faculté de Théologie pas de changement.

Baccalauréat
en Sciences.

Modification de rédaction (Projet ci-joint)

1^{re} modification — acceptée

2^{me} " — "

3^{me} " — "

4^{me} " — "

5^{me} " M. A. Naville préfère l'expression de "classification" plutôt que celle de "botanique systématique". La proposition de la Faculté des Sciences est acceptée.

Distribution
des prix.

La distribution du prix Annuel sera retardée d'un mois à cause de la maladie de M. Gourd.

Le Bureau propose de réunir en une seule les cérémonies de distribution des prix et celle du Dies academicus. L'époque de la remise des mémoires serait uniformément fixée au 31. XII. et le rapport du Rectorat intéresserait l'année scolaire et non l'année astronomique. Les facultés de Lettres et de Médecine ont approuvé cette proposition, mais les autres facultés n'ont pas encore délibéré: le vote du Sénat ne peut donc pas encore engager la décision de ces dernières. Le Sénat accepte ces propositions.

Jubilé 1909.

Le Bureau de ce jubilé ne compte que 412 fr. 20. Il n'y a pas encore de programme arrêté. Le Bureau propose de nommer la Commission du Jubilé composée du Rectorat, Vice-Rectorat et Secrétaire et de M. M.

Fac. des Sciences	Fac. des Lettres	Fac. de Droit	Fac. de Théologie	Fac. de Médecine
Professeurs { H. Gautier Duparc	Duproix Decrue	Keffous P. Moriaud	Montet Fulliquet	Mayor Mégervand
Priv. doctes Bernoud	Mercier	Derabours		Ch. Julliard

M. le Rectorat propose d'engager les femmes des professeurs et privat-docents à organiser pour l'année 1908 un Bazar Universitaire.

M. A. Naville croit être l'interprète de ses collègues en exprimant des remerciements pour les nombreuses améliorations introduites dans les bâtiments universitaires.

M. Chodat ajoute que le mérite en revient à M. le Rectorat.

Traîner levée à 6 h 1/4

Séance du 25 mai 1907.

Présents : MM. B. Bouvier, A. Marini, Rehfous, Dietet, Stépnié,
R. Gautier, Dupuis, J. Morand, Bergman, Laskovsky, Mepévan,
Rehr, Askanatzy, Chodat, P. Oltramare, A. Nairé, - et
présidence de M. le Recteur B. Bouvier.

Lecture et adoption du procès verbal de la précédente séance.

Lecture des arrêtés, M. le Recteur donne lecture des arrêtés reçus depuis la séance du 26 I.

Démission de M. Ritter. M. Ritter a donné sa démission de professeur et de Faculté des lettres et il l'a maintenue malgré les démarches faites par la Faculté, suivant un usage introduit par M. F. Oltramare, et remis une médaille pour le tallé du Sénat.

Congrès & réunions de Soc. savantes M. le Recteur communique les invitations adressées à l'Université :

- 1) par la Soc. R. de Géologie de Londres (délégué M. Varasch)
- 2) par la Soc. amér. de Zoologie, pour le Congrès intern. de Zoologie et l'Université sera représentée par M. le Prof. J. Yung qui sera en même temps délégué de la Confédération.
- 3) par l'Université du Maryland
- 4) par celle de Bologne, une adresse, reçue par M. P. Oltramare et envoyée à Bologne.

2^e Centenaire d'Euler M. le Prof. R. Gautier a représenté l'Université au 2^e Centenaire de la naissance d'Euler qui a été célébré le 29 avril dernier par l'Université de Bâle. M. Gautier rappelle le rôle considérable joué par Euler. Il veut lui remettre la Bibliothèque mathém. le portrait d'Euler qui a été envoyé à tous les délégués.

Conférence de la Haye M. le Recteur informe le Sénat que M. Eug. Borel, Prof. de la Fac. de Droit a été délégué par la Confédération et la Conférence de la Haye.

Vérificateurs des comptes de l'Université Les comptes ont été vérifiés et approuvés par MM. Devos & Rehfous. Ils ont reçu vérificateurs pour la nouvelle année.

Conférence des recteurs La Conférence aura lieu cette année. L'Université sera représentée par MM. B. Bouvier, Chodat, Montet, Marini et Stépnié.

Fac. de Médecine M. le Doct. Mayor a donné sa démission de Docteur de la Fac. de Médecine.

Programme Le programme du sem. prochain sera adopté.

Sociétés d'étudiants M. le Recteur a été informé de la création de deux nouvelles sociétés : 1) Hungaria, 2) Groupes d'étudiants sociaux bulgares; 3) Soc. de secours mutuels d'étudiants polonais (ancien soc. d'étudiants).

A ce propos M. le Recteur signale l'effort qu'une fois quatre soc. de secours mutuels d'étudiants étrangers pour réunir le somme qui ont été avancés dans les 4-5 ans. Il s'agit de plus de 1000.

Doctorat Honoris Causa. Sur la proposition de la Faculté des Lettres & M. Hill du Sc. Juris et de la Fac. de Droit, le Sénat confère le titre de Docteur hon. causa. M. Sav. G. Hill, ancien ministre américain, à l'époque des États-Unis et l'Haye. M. Hill est l'auteur de nombreux travaux sur le droit public et international, il vient notamment de publier un grand ouvrage sur l'histoire de la diplomatie européenne, qu'il a rédigé à l'étranger.

Assurance contre accidents. M. Relfous rapporte au nom de la commission chargée d'étudier un projet pour l'assurance des étudiants, assistants & professeurs. Pour le moment il s'agit de l'assurance des étudiants. Elle serait obligatoire pour les étudiants en sciences et médecine, facultative pour les autres. Le prix est de 2 fr. par trimestre et par étudiant. Les compagnies "Jureli" et "Winterton" se sont associées pour présenter un projet.

Le Sénat approuve dans son ensemble le projet de la commission qui se propose à tenir compte des modifications de détail, qu'on voudrait bien lui signaler.

Règlement de l'Université. Le Sénat décide de modifier l'art. 2⁸ concernant

art. 7 l'inscription aux cours et exercices. Il est préférable de ne pas faire de délai dans le règlement, mais de mettre dans les de la annonces pour chaque trimestre, adopté.

Fac. de Médecine
modif. au règlement
des examens de doctorat

M. Mesnard, Sec. de la Fac. rapporte. Il s'agit de quelques suppressions et modifications de textes et d'un article supplémentaire destiné à mettre le règlement en rapport avec la loi de sept 1906 sur l'exercice de la médecine.

Jean Guie
V. L. Secrétaire
H. Guie

Séance du 29 juin 1907.

Présents : M. M. Bernard Bourrier, A. Naville, Ph. Guye, Laskowski, R. Gautier, P. Oltramare, P. Morand, A. Martin, Relfous, Chodet, Prevost, Sternod, Bard, Cristiani, Borjeaud, Lutz, Lendner, Malet, E. Guye, Fulliquet, Guye.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Décès de M. Brocher de la Flèche. M. le Recteur annonce le décès de M. Brocher de la Flèche, professeur honoraire de la Faculté de Droit.

Correspondance avec le Département de l'Instruction publique

Arrêtés

Lettre Hill.

Remerciements de M. Hill pour la délivrance du diplôme honoris causa.

Frais de douane. Les laboratoires de l'Université pourvoient, en employant des formulaires spéciaux, jouir de la franchise douanière.

Sociétés d'étudiants. Les étudiants Macédo-adriano-politains ont envoyé de nouveaux statuts qui sont acceptés.

Société de secours mutuel des étudiants Israélites.

Conférence des Recteurs. Le 8 juin a eu lieu la Conférence des Recteurs. L'ordre du jour était trop chargé. Les propositions de Fribourg ont été écartées. L'Université de Lausanne a dressé une liste des établissements russes d'instruction secondaire donnant des certificats de sortie suffisants pour l'immatriculation dans les universités russes. Le ministre suisse à St. Pétersbourg sera chargé de faire vérifier la valeur de ces certificats.

Comptes de l'Université. M. Kékéus lit son rapport sur les fonds universitaires. Décharge est donnée à la Commission.

Reélection de la Commission par acclamation.

Réforme du régime des privat-docents. La Commission scolaire s'est occupée pendant deux séances de la question de la réforme du régime des privat-docents. M. Yung a repris devant cette commission des arguments contre la proposition du Sénat.

M. Ph. Guze a proposé l'abolition du titre de privat-docent. La Commission a nommé une sous-commission chargée de cette étude. Cette sous-commission a tenu deux séances.

Le Président du Département de l'Instruction publique qui préside la Commission a tracé à la sous-commission le plan de son travail. La sous-commission a été présidée par M. le Recteur qui a convoqué M. Chodat et Mayor.

L'idée de M. Ph. Guze n'ayant donné lieu au Sénat à aucune délibération, M. Guze est prié de l'exposer.

M. Ph. Guze a toujours fait partie de la minorité de la Faculté et du Sénat. D'après les textes de loi le titre de privat-docent est entré dans la loi par accident.

À point de vue universitaire le nouveau projet empêche la carrière des personnes peu fortunées et gêne et retarde les autres. Il a été dit qu'en employant ce terme qui a une signification précise, nous brouillons sur la nature de la marchandise. Nos programmes cependant peuvent expliquer le sens de ce mot à Genève. À la commission scolaire le projet avait apparemment peu de chances d'être accepté. Il vaudrait donc mieux supprimer ce titre.

Pour compenser les personnes donnant des cours pendant des années, il y aurait lieu de donner le titre de professeur honoraire qui n'aurait pas de traitement mais ferait partie des facultés avec voix consultative.

M. Ph. Guze présente un projet de délibération. Le Sénat chargerait une commission d'étudier:

1. La suppression du terme de privat-docent dans tous les articles de la loi.
2. Restriction du droit de donner des cours aux ^{docteurs et licenciés} ~~personnes~~ ayant ^{présenté une thèse pour obtenir un diplôme} ~~présenté~~.
3. Modification du titre actuel de professeur honoraire ^{en ce sens} ~~en ce sens~~.
4. ~~De donner le titre de professeur honoraire aux personnes ayant acquis des titres par l'enseignement libre.~~

M. le Recteur complète ces indications. La Commission scolaire a prononcé des paroles sévères sur les intentions du Sénat Universitaire. Il est incertain que la sous-commission sera unanime quant à la restriction du droit de donner des cours seulement par les personnes ayant acquis leur titre par présentation d'une thèse.

M. Bard remarque que M. Guze est maintenant d'avis qu'il faudrait modifier l'état actuel. Il y aurait lieu, puisqu'on est d'accord pour restreindre

4 = possibilité de conférer le titre de prof. honor. à des prof. nommés par le Conseil d'Etat sans les mêmes conditions que les prof. ord. ces prof. n'ayant pas de traitement et faisant partie du Sénat et des facultés au même titre que les autres, mais avec voix consultative, résolvant des questions parmi les hommes, sans le nom, mais dans le même rôle. Les personnes ayant donné un réel service de secours et de bien-être.

M. Lurion

Le droit de l'enseignement libre, de garder le titre de privat-docent
au lieu de professeur honoraire qui est un titre déplorable, puis qu'on est
honoraire d'une fonction qu'on n'a pas occupée!

M. Ph. Guze trouve normale la suppression du titre; quant aux autres dé-
nominations, il n'a tâche aucune importance. Ces nominations cependant
doivent se faire avec les mêmes garanties que pour la nomination des professeurs.

M. Muret. La question aurait dû se limiter entre les tendances du Sénat de
limiter l'enseignement et celles d'une partie de la population qui voudrait
que cet enseignement fût très largement ouvert. Si l'on admet la restriction,
il est absolument inutile d'abolir le titre.

M. Borgeaud explique le projet dont il avait été l'auteur en 1898 à
l'instigation du Département de l'Instruction publique. Il y avait
deux projets, le premier modifiant peu l'état actuel et l'autre pro-
posant l'abolition du titre. La suppression était compensée par le
retour à un état de choses ancien, le système des professeurs non rétribués,
des chaires honoraires personnelles.

Les professeurs fonctionnaires, dans une université qui ne dispose que
de moyens locaux, sont nécessairement insuffisants en nombre et insuff-
fisamment rétribués, pour une université à caractère international.

M. Oltramare est surpris de la manière de laquelle la discussion est engagée.
La Commission scolaire n'a pas d'initiative et nous discutons une ques-
tion posée par une sous-commission. Il serait préférable d'attendre
que d'après les résultats des travaux de la sous-commission le Départe-
ment nous demande notre opinion.

M. le Recteur a refusé à la Commission scolaire la mission qu'elle
voulait lui donner de poser des questions au Sénat. Il a invité le
membre du Sénat qui a fait cette proposition à la Commission de la
présenter au Sénat.

Le Sénat est-il disposé à reprendre la question, ou retirer ses propo-
sitions devant la Commission, ou reprendre les propositions de M. Guze?

M. Chodat soutient ce qu'a dit M. Oltramare. La loi ne confère pas à la
Commission le droit d'initiative, elle préavis indépendamment de
l'Université mais non au dessus de celle-ci.

M. J. Moriaud ne comprend pas le rôle de la Commission scolaire
dans cette question; il nous faut refuser de discuter dans ces conditions.

M. le Recteur répond que la sous-commission était convoquée pour
rapporter sur la proposition du Sénat.

M. Ph. Guze fait observer que devant la Commission il a proposé, ^{qu'il} si
on doit changer la loi, il y aurait lieu d'abolir le titre.

M. Bardue comprend pas pourquoi on nous proposerait de retirer la
proposition: nous serions dans ces cas responsables de son échec.

D'ailleurs la question de la suppression du titre a été, sinon mise aux voix,
du moins mentionnée au Sénat. Il y aurait donc lieu de considérer que le
Sénat ayant proposé la transformation du titre a par là exprimé son opinion
de ne pas le supprimer.

M. Yang corrobore ce qu'a dit M. Guze. La sous-commission n'a pas voulu discuter
la grosse question de l'abolition du titre avant d'avoir écouté le Sénat, par
différence pour celui-ci.

M. Oltramare trouve cependant qu'il y a danger à créer un précédent.

M. Ph. Guye remarque qu'il y a eu unanimité à la sous-commission pour procéder comme nous procédons.

M. P. Moriaud persiste à croire que nous devons refuser de discuter nous avons déjà d'ailleurs discuté la question de la suppression. Il faut donc soit maintenir notre proposition, soit la retirer.

M. Muret trouve qu'il ne faudrait pas s'arrêter devant un léger vice de forme. M. Guye aurait dû faire sa proposition devant le Sénat mais nous pouvons quand-même la discuter; nous devrions transmettre notre décision au Département de l'Instruction publique.

M. Eternod est de l'avis de M. Bard: M. Guye aurait dû présenter son projet au Sénat.

M. Bard fait la proposition de décider que le Sénat maintienne ses propositions antérieures, mais qu'il préfère, sur la proposition de M. Guye, la suppression (sans rien à la place) à l'état actuel.

M. Chodat observe que si le Sénat donne un avis contraire, cela correspond au retrait du projet.

M. Moriaud propose le maintien pur et simple de nos propositions antérieures.

M. le Recteur ^{observe qu'il faut} n'a pas besoin de voter le maintien: il aurait pu les retirer.

M. Moriaud propose dans ces conditions de voter contre la proposition de M. Guye.

M. Yung observe que nous ne pouvons pas repousser la proposition Guye qui n'a pas été discutée.

M. Moriaud propose l'ajournement indéfini.

Cette proposition obtient 8 voix. Avis contraires 4.

Séance levée à 7 h. 1/2.

Le Secrétaire
H. B. B.

- Arrêtés du 8 févr. 1907, notamment jusqu'à la fin de l'année universitaire 1906-07.
- du Conseil d'Etat. 1906-07 M. Alfr. Lendner, Dr. ès Sciences, aux fonctions de Professeur extraordinaire de Pharmacognosie à la Faculté des Sciences.
- " " " acceptant pour le 31 mars 1907 la démission de M. le Dr. H. Assmann de ses fonctions de 2^{me} assistant de l'Inst. Pathol.
- " " " Nommant dès le 1^{er} avril 1907 et jusqu'à la fin de l'année universitaire 1906-07 Mlle Polakowsky, Dr. en médecine, aux fonctions de 2^{me} assistant à l'Institut Pathologique.
- " " " Nommant dès le 1^{er} avril 1907 jusqu'à la fin de l'année universitaire 1906-07 M. le Dr. W. Borris aux fonctions de 3^{me} assistant à l'Institut Pathologique.
- 11 févr. 07. Modifiant les articles 42, 45 et 46 du Règlement de l'Université et approuvant les dispositions proposées par le Sénat Univers.
- 18 " " Exemptant M. Charles Blane des droits de graduation pour les examens de licence en droit.
- 28 mai Exemptant du paiement de la rétribution universitaire pour le 2^{me} semestre de l'année universitaire 1906-07 Mlles Levy, Reichenbach, Dumarest, Hoiler, Dubois, M. Nally, Ch. Weber, Mlle Taponnier, M. F. Perret, M. Mongenet, Joray, Hufschmidt, Mlles Bieler, Brochu, Werthmann, Müller, Matthey, M. H. Winkler, Mlle Sauter, M. A. Babel, Mlle M. Kesset, M. Oscar Meyer.

Réunion des professeurs ordinaires

30. XI. 07. à 4h. 1/2.

Présents: M.M. Bernard Bouvier, recteur, Laskowski, Seitz, A. Naville, R. Gautier, Duparc, Montet, Kehfous, Cailler, Fehr, Cristiani.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente (24. XI. 06).

Caisse de Retraite. M. Cailler lit le rapport sur la marche de la Caisse de retraite et en expose le bilan.

M. Kehfous, au nom aussi de M. Fehr, vérificateur des comptes, propose de donner décharge avec remerciements à la commission pour sa gestion.

Election de la Commission: M.M. A. Martin, Montet, Nicole Prévost, Cailler, s
sont réélus par acclamation.

Election des vérificateurs de comptes. M.M. Fehr et Kehfous
sont réélus par acclamation

Séance levée à
4h. 3/4.

Séance du Sénat.

Présents: M.M. Bernard Bouvier, Recteur, M.M. Laskowski, Kehfous, R. Gautier, Chodat, Duparc, Ph. Gaze, A. Naville, Muret, P. Moriaud, Lendner, Seitz, Milhaud, Prevost, Pictet, Fehr, Cailler, Montet, Sarrazin, Duparc, J. Reverdin, Fulliguet, Ch. Gaze, Yung, Borgeaud, Cristiani.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Arrêtés. Lecture d'arrêtés (voir plus loin).

Permis de séjour. M. le Recteur expose les démarches faites auprès du Département de Justice et Police au sujet des Permis de séjour des étudiants. Le Département délivrera un papier provisoire qui l'autorisera à être immatriculés.

Décès de M. Stroëlin.

M. le Recteur annonce qu'à l'occasion du décès de M. Stroëlin M.M. Doret et Duparc ont prononcé des allocutions sur la tombe.

Chapeaux des étudiantes. M. le Recteur a reçu une pétition à propos de la gêne qu'occasionnent les chapeaux des étudiantes. M.M. les professeurs intéressés sont chargés d'inviter Mmes les étudiantes à enlever leurs chapeaux.

Grande salle des cours. Le Département des Travaux publics, après avoir examiné toutes les possibilités, paraît vouloir se décider pour le rétablissement de la salle des 500 au 1er étage avec remaniement d'un certain nombre de salles. Le Sénat serait transporté à la Salle 17. Ces modifications pourraient être réalisées rapidement.

Conciergerie.

Le nouveau conciergerie est nommé: il s'agit du conciergerie actuel de l'Ecole des Arts Industriels. Des modifications seront introduites dans l'appartement actuel et dans la loge. M. Yung cèderait une pièce du sous-sol contre un espace équivalent.

M. Yung remarque que rien n'a encore été décidé à cet égard.

Représentation
aux Congrès.

M. Prevost donne quelques détails sur le Congrès International de Physiologie

M. Yung parlera ultérieurement du Congrès de Zoologie à Boston.

M. Montet en parlant de son voyage en Amérique dit qu'il a fait une conférence sur Genève qui a été accueillie avec beaucoup de sympathie.

M. Cristiani dit quelques mots du Congrès International d'Hygiène et de Berlin.

Nomination des commissions
Universitaires de préavis.

Le Département de l'Instruction Publique a introduit une innovation au sujet de la nomination

des délégués de l'Etat à ces commissions en exigeant que leur nom reste secret jusqu'au jour de la séance et que la convocation leur soit adressée par le Département. Les démarches de M. le Recteur pour obtenir des modifications de cette manière de procéder, n'ont pas obtenu de résultats.

M. Muret demande, si le Département, en déclarant vouloir maintenir secret pour l'Université le nom des délégués, s'est engagé à ne pas les livrer à un candidat.

M. le Recteur remarque que c'est précisément pour que ces noms restent complètement secrets que cette mesure a été prise.

Taxes de laboratoire.

M. le Recteur rappelle que cette question a été discutée dans toutes les Facultés et soumise particulièrement aux chefs de laboratoire intéressés.

Le Département proposait une surtaxe en faveur de l'Etat de 25% et l'entrée immédiate en vigueur pour le semestre d'hiver.

Après des démarches pressantes, le Conseil d'Etat a consenti à ce que l'augmentation ne portât son effet qu'à partir du semestre d'été.

Le Bureau a nommé une Commission composée de M. M. Chodat, Duproix, Rehfoers. Cette Commission était chargée d'étudier le taux de cette augmentation et éventuellement de faire des propositions sur les autres augmentations qu'on pourrait introduire à la place de la surtaxe de laboratoire proposée.

M. Chodat, rapporteur de la Commission, donne lecture de son travail (voir rapport).

M. Muret remarque qu'il y a un argument important qui a été négligé - celui du manque de place dans les laboratoires.

M. Chodat répond que cette question ne se pose pas à propos de la surtaxe des laboratoires.

M. Muret voudrait cependant que l'on répondît à cette objection que le public ne manquera pas de faire.

M. Moriaud voudrait qu'on mentionnât la question de la concurrence des autres universités.

M. M. Pietel, Chodat, Duparc ajoutent encore quelques renseignements.

Le Sénat est unanime à adopter les conclusions de ce rapport (réduire à 0 la taxe supplémentaire de laboratoire à appliquer aux étrangers).

Les rapports des différentes Facultés seront présentés au Département en même temps que le rapport général.

Caen le 11 à 7h.

M. Curé

Arrêtés.

- 21 sept. 07... confirmant pour l'année universitaire 1907-08 M. le Dr. A. Schidloff comme assistant du laboratoire de Physique de l'Université.
- 3 Oct. 07... confirmant pour l'année 1907-08 M. Francis Pearce, Dr. ès Sciences, comme 1er assistant chef des travaux au laboratoire de Minéralogie.
- 7 nov. confirmant pour l'année 1907-08 M. le Dr. Ed. Chaparède comme assistant chef de travaux au laboratoire de Psychologie physiologique.
- 12 nov. nommant pour l'année 1907-08 M. D. Katzaroff aux fonctions d'assistant au laboratoire de Psychologie à l'Université.
- 14 nov. confirmant pour l'année 1907-08 M. L. Collet, Dr. ès Sciences, comme assistant au laboratoire de Géologie de l'Université.
- 2 Oct. confirmant pour l'année 1907-08 M. A. Lendner comme 1er assistant et M. A. Sprecher comme 2me assistant au laboratoire de botanique.
- 28 Oct. acceptant la démission de M. A. Sprecher comme assistant au laboratoire de botanique.
- 4 Nov. nommant jusqu'au 31 Oct. 1908 M. M. Boubier, Dr. ès Sciences, comme second assistant au laboratoire de botanique.
- 16 Oct. nommant pour l'année 1907-08 Mlle M. Serguieff comme 3me assistant au laboratoire de botanique.
- 18 Sept. confirmant pour l'année 1907-08 M. John Taponnier comme assistant au laboratoire de Bactériologie.
- 28 Sept. nommant pour l'année 1907-08 M. M. S. Khotinsky, F. Ferrario, A. Kaufmann et E. Laubi, Dr. ès Sciences, aux fonctions d'assistants au laboratoire de chimie inorganique et organique.
- 3 Oct. nommant pour l'année 1907-08 M. Th. Warinsky et Mlle M. Tikhonovitch comme 1ers assistants; M. M. H. Goldblum et M. Wunder 2mes assistants au laboratoire de chimie.
- 26 Oct. nommant pour l'année 1907-08 M. M. A. Narmie, A. Homère et Mme W. Cuisinier assistants au laboratoire de chimie analytique.

Arrêtés.

- 28 Oct. nommant pour l'année 1907-08 M. le Dr. M. Basedonne aux fonctions de 2^{me} assistant au laboratoire de chimie analytique
- 27 Sept. confirmant pour l'année 1907-08 M. le Dr. E. Briner et J. Darier comme assistants au laboratoire de chimie technique et théorique
- 11 Oct. nommant pour l'année 1907-08 M. G. Duvaud, Dr. ès Sciences et M. J. Baune, licencié ès Sciences, comme 3^{mes} assistants au laboratoire de chimie technique et théorique.
- 23 Oct. nommant pour un an et à titre d'épreuve M. Jules Pire aux fonctions d'homme de peine du laboratoire de chimie technique et théorique et de chimie pharmaceutique.
- 7 Oct. confirmant pour l'année 1907-08 Mlle S. Egonoff comme 2^{me} assistant au laboratoire de zoologie et d'anatomie comparée.
- 10 Oct. nommant pour un an et à titre d'épreuve M. A. Dard aux fonctions d'aide au laboratoire de zoologie et d'anatomie comparée.
- 18 Sept. nommant à partir du 1^{er} Oct. 1907 jusqu'à la fin de l'année universitaire 1907-08 M. le Dr. W. Alexieff assistant chef au laboratoire de clinique médicale de l'Université
- 14 Sept. nommant pour une année, à partir du 1^{er} Oct. 07 M. Isaac Keverdin, et à partir du 1^{er} nov. 07 M. Meira Sergio assistants au laboratoire d'anatomie de l'Université (Faculté de Médecine).
- 28 Sept. confirmant pour l'année 1907-08 M. le Dr. B. Wini comme 1^{er} assistant au laboratoire de thérapeutique.
- 8 Oct. nommant pour l'année 1907-08 M. le Dr. A. Moukhtar, aux fonctions de 2^{me} assistant et Mlle Z. Kamentrova 3^{me} assistant au laboratoire de thérapeutique.
- 21 Oct. 1) confirmant pour l'année 1907-08 M. E. Bujard comme assistant au laboratoire d'Histologie et d'Embryologie.
2) nommant pour l'année 1907-08 M. E. Robert 2^{me} assistant au laboratoire d'Histologie et d'embryologie.
- 18 Sept. confirmant pour l'année 1907-08 M. le Dr. F. Batelli comme assistant au laboratoire de Physiologie et nommant pour l'année 1907-08 Mlle Lina Stern 2^{me} aux fonctions de 2^{me} assistant
- 14 Oct. nommant pour l'année 1907-08 M. C. Odier 2^{me} assistant au laboratoire de Physiologie (Faculté de Médecine).
- 2 Oct. confirmant pour l'année 1907-08 Mlle M. Huguenin Kadmilovitch, Dr. en Méd., comme assistant d'Ophtalmologie (serv. de clinique et polyclinique)
- 25 Sept. confirmant pour l'année 1907-08 M. le Dr. F. Tissot comme assistant assermenté au laboratoire de médecine légale.
- 30 Août nommant pour l'année 1907-08 à partir du 1^{er} Oct. 07
1^o M. le Dr. P. Hübschmann aux fonctions de 1^{er} assistant;
2^o Mlle Boloschowski, Dr., aux fonctions de 2^{me} assistant à l'Institut pathologique.
- 30 Août nommant à partir du 1^{er} Oct. 07 et jusqu'au 1^{er} déc 1907 M. le Dr. Willi Borries aux fonctions de 3^{me} assistant à l'Institut pathologique.
- 10 Août acceptant à partir du 10 août 07 la démission de M. E. Moschberger en qualité de garçon de laboratoire de l'Institut pathologique.
- 22 Août nommant pour un an M. Emile Jaccard, genevois, aux fonctions de garçon de laboratoire à l'Institut Pathologique.
- 28 sept. confirmant pour l'année 1907-08 M. le Dr. B. Huguenin comme assistant au laboratoire de la clinique gynécologique et obstétricale.
- 28 sept. nommant pour l'année 1907-08 M. le Dr. E. Trechsel 1^{er} assistant et M. le Dr. K. Guillermin 2^{me} assistant à la Polyclinique médicale.
- 28 sept. confirmant pour l'année 1907-08 M. le Dr. A. Brissard comme 1^{er} assistant à la Polyclinique chirurgicale.
- 14 Sept. nommant pour l'année 1907-08 M. le Dr. L. Besançon 2^{me} assistant à la Polyclinique chirurgicale.

Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences

dans les établissements secondaires supérieurs.

Propositions de la commission chargée de revoir le règlement du certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences.

Ce nouveau certificat, dont la création a été approuvée par le Grand Conseil dans sa séance du 29 mai 1907, entraîne les modifications et additions suivantes au Règlement de l'Université.

ART. 14, p. 9, n° 4 et ART. 16, p. 10, ligne 6, ajouter : « le certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences dans les établissements secondaires supérieurs. »

ART. 17, p. 11, ligne 5, ajouter : « et du certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences... »

« Les examens du certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences ont lieu au commencement et à la fin du semestre d'été ; une session pour les examens oraux de la 2^{me} partie peut avoir lieu au commencement du semestre d'hiver. »

ART. 21, p. 13, ligne 16, et p. 14, ligne 3, ajouter : « et pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences. »

ART. 27, p. 16, 5^{me} ligne, mettre : « certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences 100 fr. »

CHAP. VII, p. 46, ajouter :

e) Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

ART. 72. — Pour être admis à se présenter aux examens du certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences dans les établissements secondaires supérieurs, il faut :

1° Avoir obtenu l'un des baccalauréats ès sciences de l'Université de Genève ;

2° Prouver par des certificats que l'on a suivi régulièrement pendant quatre semestres au moins des laboratoires, conférences ou séminaires concernant les sciences choisies pour l'examen (art. B, chiffre 1) ;

3° Justifier de six semestres d'études scientifiques supérieures.

ART. 73. — Les examens se composent de deux parties et peuvent être répartis sur deux sessions ; la première partie est éliminatoire.

I. Les épreuves de la *première partie* comprennent :

1° Un examen écrit consistant en un travail rédigé à domicile sur un sujet choisi par la Faculté dans la branche principale ; deux mois sont accordés pour ce travail qui sera remis calligraphié ou dactylographié. Ce travail pourra être effectué dans le sixième semestre d'étude.

2° Deux leçons d'épreuve, relatives aux sciences choisies par le candidat, composées sur un sujet donné et préparées en quarante-huit heures chacune.

II. La *seconde partie* consiste en un examen oral sur chacune des trois branches formant le champ de l'examen (voir les programmes détaillés),

Le champ de l'examen comprend :

1° deux des branches suivantes, au choix du candidat : Analyse infinitésimale, algèbre et géométrie supérieures, mécanique, astronomie, physique, chimie, minéralogie,

zoologie, botanique, dont une branche dite *branche principale* doit avoir été approfondie par le candidat.

2° La science de l'éducation. Les porteurs du diplôme de maturité de la section pédagogique du Gymnase de Genève ou d'un certificat jugé équivalent par la Faculté peuvent remplacer la science de l'éducation par la philosophie ou par la psychologie expérimentale.

Ces articles 72 et 73 seront rappelés en tête des *Programmes détaillés relatifs au certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences* ; ils seront suivis du

PLAN D'ÉTUDES

Le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences a été créé spécialement en vue des étudiants qui se destinent à l'enseignement scientifique dans les établissements secondaires supérieurs d'instruction : gymnases, lycées, collèges, technicum, etc.

La préparation à cet examen comporte six semestres d'études supérieures, pour lesquelles il est recommandé de se conformer au plan suivant :

- 1° Les quatre premiers semestres doivent être consacrés à la préparation et à l'obtention de l'un des baccalauréats ès sciences de l'Université.

Suivant leurs goûts et leurs aptitudes, les candidats ont le choix entre les baccalauréats ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques et ès sciences physiques et naturelles. Conformément aux dispositions du règlement, l'examen de baccalauréat peut être scindé en deux parties : la première se ferait de préférence au commencement du troisième semestre ; la

seconde à la fin du quatrième ou au commencement du cinquième semestre. Autant que possible les candidats ont avantage à choisir les sessions d'octobre, qui leur permettent d'utiliser d'une façon complète le temps réservé aux cours, travaux pratiques et laboratoires et d'employer une partie des vacances au travail de préparation et de révision qui précède l'examen.

Le cinquième et le sixième semestres sont plus spécialement consacrés à la préparation de l'examen du certificat d'aptitude, mais dès le troisième et quatrième semestre, les candidats devront suivre les laboratoires, conférences et exercices pratiques, concernant les deux sciences choisies par eux pour l'examen final.

Il est en outre particulièrement recommandé aux étudiants de langues étrangères de suivre, une ou deux fois, les cours du Séminaire de français moderne de la Faculté des Lettres. L'emploi correct de la langue française est absolument exigé par le Jury chargé d'apprécier l'examen du certificat.

Tous autres renseignements complémentaires sur l'organisation des études peuvent être demandés à M. le Doyen de la Faculté des Sciences.

Le texte du diplôme devrait faire mention : 1° du baccalauréat obtenu avec indication des branches ; 2° des deux branches choisies par le candidat.

14 Décembre 1907.

R. CHODAT. H. FEHR. R. GAUTIER. E. YUNG.

Arrêtés

- 23 juillet... nommant pour l'année 1907-08 M. le Dr. J. Biolley assistant à la Polyclinique gynécologique et obstétricale
- 8 nov.... confirmant pour une année soit jusqu'au 31 oct. 08 Mlle ~~Thérèse~~ Clément comme sage-femme à la Polyclinique gynécologique et obst.
- 6 nov.... nommant pour l'année 1907-08 Mlle A. Gramattani aux fonctions de sage-femme à la polyclinique gynécologique et obstétricale.
- 29 juill.... nommant jusqu'au 30 sept. 07 Mlle Julia Steinmann aux fonctions de 2^e sage-femme à la Polyclinique gynécologique et obstétricale.
- 2 nov.... confirmant pour une nouvelle période de 3 ans M. Th. Flournoy comme Professeur extraordinaire de Psychologie physiologique
- 2 nov.... accordant à M. Th. Flournoy, Prof. extraord. à la Faculté des Sciences, un congé durant l'année 1907-08, pour raison de santé.
- 12 nov.... confirmant pour l'année 1907-08 M. Alfr. Lendner comme Prof. extraord. de Pharmacognosie à l'Université.
- 23 oct.... accordant à M. le Prof. Gourd un congé pour le semestre d'hiver 1907-08.
- 24 oct.... chargeant M. Ch. Werner de donner le cours d'Histoire de la Philosophie pendant le semestre d'hiver 1907-08.
- 12 nov.... accordant à M. Léon Winarsky, Prof. extraord., un congé jusqu'à la fin du semestre d'hiver, pour raison de santé.
- 23 oct.... accordant à M. le Prof. Ch. Borgeaud un congé pour le semestre d'hiver 1907-08 et éventuellement pour le semestre d'été 1908, afin de lui permettre d'achever son ouvrage sur l'Histoire de l'Université.
- 23 oct.... accordant à M. J. Tartsch, Prof. extraord. à la Faculté de droit, un congé durant le semestre d'hiver 1907-08, pour raison de santé.
- 29 oct.... accordant à M. le Prof. Auguste Reverdin un congé qui pourra s'étendre à tout le semestre d'hiver 1907-08 et chargeant M. le Dr. Alfr. Dupraz de donner le cours de Polyclinique chirurgicale
- 8 nov.... Exemptant du paiement de la rétribution universitaire pour le 1^{er} semestre de l'année 1907 M. H. Dubois (20 nov.) Mlle K. Schroeder (13 nov.); M. P. Boulanger (8 nov.) Mlle Alice Challard; M. Alb. Dériès; M. Corni (21 nov.) à la Faculté de ~~Sciences~~ Sciences
- 6 nov.... Exemptant du paiement de la rétribution universitaire à la Faculté de ~~Sciences et Sciences sociales~~ Sciences et Sciences sociales pour le 1^{er} semestre 1907-08: M. L. Aubert, M. Weichmann, M. Balmer, M. L. Valencien, M. Edm. Coutier, M. Wagner, Mlle Herzog, M. Grass, M. Lécoultré;
- Faculté de droit: M. Emile Schneider (2 nov.); Louis Marino (6 sept.);
- Faculté de Médecine: M. Alb. Jentzer; M. Alex. Wismer; M. L. Faure-Bulle; M. Marco Pelosi

H. L. L. L.

Séance du 25. I. 1908
à 5h (Salle du Sénat)

Présents: M. M. Bernard Bouvier, recteur, M. M. Laskowski, Duproix, Rehfoos, R. Gautier, Miegervand, Prevost Cailler, Alfred Martin, Borgeaud, A. Naville, Girard, Gentet, T. Morand, Seitz, Montet, Jung, Fehr, d'Espine, Cristiani.

Décès de M. Tripet. L'Académie de Neuchâtel annonce le décès de M. le prof. Tripet.

Arrêtés du Conseil d'Etat

Exemptant du paiement de la rétribution universitaire: M. Perrot (a payé une moitié du montant des inscriptions destinées aux professeurs), M. J. Muff, M. Bauchardy, Mlle Mougenot, M. Liny, Mlle M. Renaud, Mlle Walley, M. Perrot, C. Lantier (30 sept.), M. Mougenot, Mally, A. Babel, Marti, Margot, Mlle Winder, M. M. Florinetti, Perret, Mlle Taponnier, M. Doudet, M. H. Latois, M. Mougenot, Mlle Renaud, Margaires

M. Eug. Valencien, H. Cochet, L. Dunand, M. Geiser, Mlle B. Golaz, M. B. Gaudin, M. J. Richard,
M^{lle} M. Rosset, M. Portier, M. Duveillard, Mlle A. Challand, M. S. Martin, Bohn,
J. Peter, G. Schorer.

Programme. Fac. des Sciences. M. le Doyen signale la présence au programme de
cours du nouveau professeur M. Pearce (gîtes métallifères) et le cours
de M. ~~Carlier~~ sur les assurances sur la vie. M. R. Gautier et Juyz don-
neront une heure surnuméraire de cours.

Il y a eu un nouveau privat-docent, M. Baume, et le retour de M. Steinmann.
Il faut encore mentionner les modifications et additions au Règlement
de l'Université, entraînées par l'institution du Certificat d'aptitude
à l'enseignement des Sciences (ci-joint).

Ces modifications sont approuvées.

Faculté des Lettres. M. le Doyen signale deux nouveaux privat-docents,
M. Bersot (histoire du journalisme), M. Liabé (introduction à la sociologie
criminelle, 1 h. par sem.). Le titulaire de la chaire d'histoire ^{externe} de la langue
française moderne, créée récemment, sera bientôt nommé; le Sénat ap-
prouve la publication de ce cours dans le programme. (M. Kalcot)

Faculté de droit. Il y aura un cours de privat-docent de droit civil bulgare;
M. Paréch pourra probablement reprendre une partie de ses cours.

M. Borel désire, à titre d'essai, donner le cours d'introduction à la science
du droit en allemand ou que ce cours pendant le semestre d'été est suivi
seulement par les allemands.

La Faculté a en outre décidé que les privat-docents voulant être in-
scrits au programme de la Faculté de droit devront être dorénavant
gradués en droit.

M. A. Martin a fait minorité à la Faculté au sujet du cours de
M. Borel qui serait fait en langue allemande: il s'agit d'un cours général
et non spécial, il n'y a donc pas lieu d'accorder cette permission.

M. Dupuis remarque que les étudiants en sciences sociales doivent
faire un examen des éléments de droit, - il y aurait donc des étudiants
qui ne pourraient profiter de ce cours.

M. A. Naville s'associe aux réserves de M. A. Martin.

Des étudiants allemands se plaignent qu'à Genève ils n'apprennent pas le français.
M. Frévoist craint qu'à l'avenir on ne demande que certains cours soient
faits en bulgare ou en russe.

M. P. Moriaud remarque qu'un grand nombre d'étudiants étrangers
ne peuvent pas suivre les cours avec profit et que les professeurs,
quand cela est possible, ont le désir, pour se faire comprendre, d'em-
ployer la langue allemande. Il s'agit d'une langue officielle et
même les genevois pourraient suivre avec profit des cours en allemand.
Il y a cependant déjà maintenant trop de cours qui se donnent en allemand.

M. Laszkowski observe que les étudiants allemands viennent à Genève
surtout pour apprendre le français.

M. Borgraud a lutté à la Faculté de droit pour le maintien de la langue
française; il considère que les cours doivent être donnés en français
et l'allemand employé pour les conférences, où l'étudiant doit
parler lui-même.

M. Kefous remarque, que si M. Borel s'aperçoit que son auditoire
n'est pas exclusivement allemand, il donnera le cours en français. D'ail-
leurs la Faculté ne tient pas d'une manière absolue à sa proposition: elle
consulte le Sénat, mais ne demande pas un vote.

M. Gentet proteste aussi contre le trop grand nombre de cours qui se don-
nent en allemand.

M. le Doyen ajoute que M. Winarins a demandé à faire un cours et
demande l'approbation éventuelle. ^{Albert} ^{Grand} ^{à l'ap. 3. 1. 13}
Adopté.

Faculté de Théologie. Pas de changement.

Faculté de médecine. Le programme porte les cours de deux nouveaux professeurs, Reuten-ner et de Seigneux. Il y a deux nouveaux privat-docents, Grounauer et Bastian. M. Gentet voudrait que l'impression typographique des cours de privat-docent fût faite en caractères plus petits.

Chaire de clinique infantile. Le Département demande approbation du Sénat de la proposition de la Faculté de médecine sur la création d'une chaire de clinique infantile. Le Bureau a émis un préavis favorable.

M. Laskowski remarque qu'il y a unanimité à ce sujet à la Faculté de médecine. Les locaux de l'ancienne maternité se prêteront très-bien à cette création.

La proposition est acceptée.

Laboratoire de photographie. La Commission nommée pour étudier la question du laboratoire de photographie (M. M. Mègevand, Chodat et Duparc) donne un préavis favorable (ci-joint rapport).

M. R. Gautier observe que le Bureau du Sénat a transmis ce rapport à la Faculté des sciences qui est tout à fait d'accord sur la nécessité de la création de ce laboratoire, et tient absolument à ce que ce laboratoire soit universitaire. Dans les combles du bâtiment universitaire il y aurait la place pour caser ce laboratoire.

M. le Recteur ajoute que la Bibliothèque publique et universitaire attache aussi une grande importance à cette création: dans les combles de la Bibliothèque il y aurait aussi la place pour son installation.

M. A. Martin remarque qu'un laboratoire est toujours attaché à son enseignement.

M. le Recteur demande qu'on renvoie au Bureau l'étude de l'organisation de ce laboratoire.

Le Sénat approuve les conclusions de la commission.

Voyage aux Etats-Unis. M. M. Montet et Yung exposent les impressions de leur voyage aux Etats-Unis.

Il aura lieu à Jh
H. Reutenner

Séance du 15 février 1908.
à 5 h (Salle du Sénat)

Présents: M. M. Bernard Bouvier, recteur, Laskowski, Kehfous, Duproix, R. Gautier, Prevost, Alf. Martin, A. Pictet, Mègevand, A. Naville, Fehr, Milhaud, Borgeaud, P. Moriaud, de Seigneux, J. Reverdin, Sarasin, Yung, Cristiani.

Arrêtés

Décès. Le Sénat de Koloswar annonce le décès de M. le prof. Hugo Melzer.

Raccordement école secondaire et université. La Commission scolaire a adopté une modification au programme consistant en l'adjonction du latin à l'enseignement de l'école secondaire, depuis la I^{re}me jusque et y compris la II^{me}; après quoi les élèves rentreront en II^{me} de la section réelle du Collège.

Projet de lettre au Conseil d'Etat. La Commission des chefs de laboratoire a demandé une consultation juridique (composée de M. M. Kehfous, Borel, A. Martin). Cette consultation qui est sière pour l'Etat,

conclut néanmoins à l'inopportunité d'une action civile.

La Commission a rédigé une lettre signée par les 17 ~~chefs~~ de laboratoire au Recteur pour la soumettre au Bureau et ce dernier a décidé d'adresser une lettre au Conseil d'Etat.

M. le Recteur donne lecture de ces deux lettres qu'il soumet à l'approbation du Sénat.

M. K. Gautier observe que la lettre des chefs d'institut parle d'étudiants étrangers là où il serait mieux de dire simplement étudiants.

M. A. Naville est favorable à la lettre du Bureau, mais observe que l'acceptation d'autres augmentations de taxes est très-délicate et que le Sénat ne les a pas examinées à fond. Il faudrait employer une formule plus problématique.

M. le Recteur propose: le Sénat accepterait d'étudier une autre augmentation de taxes.

M. A. Martin craint aussi que l'Etat ne profite pour augmenter toutes les autres taxes.

M. P. Moriaud tiendrait aussi à ce qu'on enlevât le mot "étrangers" dans la lettre des chefs de Bureau. D'un autre côté il n'y a pas lieu d'avoir l'air de faire de nouvelles concessions.

M. Sarasin remarque que le reproche fait au rapport de M. Chodat était surtout qu'il ne faisait aucune proposition.

M. J. Kervodien voudrait qu'on dit "le Sénat est disposé à étudier l'opportunité d'introduire de nouvelles taxes".

M. le Recteur rappelle que l'offre d'étudier les nouvelles taxes a été faite dans la correspondance qui a eu lieu à ce sujet entre le Département et le Bureau (lettres du mois d'octobre 1903).

M. P. Moriaud voudrait que la lettre n'eût pas l'air de dire quelque chose de nouveau, mais qu'au contraire on persistât à faire les anciennes propositions.

M. A. Picot voudrait qu'on proposât directement à l'Etat une taxe nouvelle, p. ex. la taxe semestrielle.

M. Yung est d'avis qu'il faut enlever le qualificatif d'"étrangers" dans la lettre des directeurs de laboratoire, mais ne croit pas prudent de ne pas faire de nouvelles propositions à l'Etat.

M. Prevost se demande s'il n'y aurait pas lieu de demander à discuter cette question directement avec le Département ou le Conseil d'Etat.

M. Chodat pense que comme membres de l'Université nous devons en défendre les intérêts et le Conseil d'Etat n'est pas bien avisé en essayant de tirer de l'Université des sommes trop considérables. Mais le but réellement poursuivi est d'écarter les étrangers. Il y a dans le pays une véritable xénophobie dont est atteint même le Conseil d'Etat. Il y a grand danger à ce qu'on dise que les étrangers sont mal traités à Genève et qu'on leur applique des mesures mesquines. Il faut donc, si les taxes doivent être élevées, que cette élévation atteigne la totalité des étudiants

↓ Tous les chefs de laboratoire présents sont d'accord pour enlever le mot
"étrangers" dans la lettre qu'ils ont adressée au Bureau: les autres seront consultés.
M. A. Marti demande si l'introduction d'une autre taxe ne permettrait pas
de dire que l'Université de Genève est plus chère que les autres Universités suisses.
M. P. Moreaud remarque que les étudiants nationaux se plaignent
du manque de place dans les cliniques et les laboratoires. L'Etat, en aug-
mentant les taxes, a pensé probablement éviter l'agrandissement de
ces laboratoires.

Le Sénat adopte à l'unanimité avec la modification proposée
par M. J. Reverdin, le projet de lettre au Conseil d'Etat.

Séance tenue à 7 h. 20

H. S. 20

Séance du 19. III. 08

Présents: M. M. Bernard Bouvier, Recteur, Laskowski, Kefous, Duproix,
Eternod, Muret, A. Naville, Decrue, Seitz, Warin, de Girard, E. Mar-
tin, Milhaud, Fulliguet, Prevost, Cristiani.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Arrêtés.

Taxes de laboratoire M. le Recteur annonce que le Conseil d'Etat a accepté la
modification à son arrêté au sujet des taxes de laboratoire,
& modification proposée par le Bureau et consistant à créer
une surtaxe de laboratoire pour tous les étudiants et à en
exempter les porteurs de maturité genevoise ou suisse et
les titres d'école secondaire suisse jugés équivalents.

Fonds du Jubilé. M. le Recteur annonce qu'il a reçu pour les fonds du Jubilé
de la part de

Héritiers Stroehlin — fr. 1000

M. de Candolle — " 500

M. Hobbs — " 250.

Société de Géologie de Londres. La Société de Géologie de Londres a envoyé un volume com-
mémoratif: ce volume a été déposé à la bibliothèque de la cha-
sse de Géologie.

Modifications de la licence en lettres. M. Duproix lit les conclusions de la Commission chargée
d'étudier les modifications à introduire à la licence en
lettres; ces conclusions ont été approuvées par le Bureau.
Le Sénat les adopte, ainsi que les dispositions transitoires.

Doctorat honoris causa. M. le Doyen de la Faculté des Lettres annonce que la
Faculté sur la proposition de M. Decrue, propose de
conférer le doctorat honoris causa à M. ~~M. A. B.~~ Briguet
pour son ouvrage sur les Filigranes.

M. Decrue a ajouté qu'il s'agit d'une œuvre magistrale qui
a produit une profonde impression sur les personnes initiées.

à ces recherches. L'auteur a perdu la vue à ce travail et le doctorat sera une récompense méritée.

M. Muarin lit le compte-rendu d'un journal américain sur cette oeuvre: il résulte que cette publication fera honneur non seulement à son auteur, mais aussi à Genève.

M. le Recteur présente les titres antérieurs de M. Briquet et lit une lettre de M. A. Martin qui insiste beaucoup pour que cette distinction lui soit accordée sans retard.

Le Sénat adopte cette proposition à l'unanimité. M. Briquet sera invité à l'Université et le diplôme lui sera offert en présence des membres du Bureau, du Sénat et de la Faculté.

Séance levée à 6 h. 1/2

Séance du 30 mai 1908.

Réunion des professeurs ordinaires (4 1/2 salle du Sénat)

Présents: MM. Ben. Bourer recteur, Lasowsky, Dorel, Redard, Yung, Bourquin, Chambi, Warain, R. Gauthier, Duparc, Michaux, Sarasin, P. Morand, Eternod, Cailler, Gentet, Bentler, Megawand, Chodat, Daptoix, Flournoy, Pictet, Prevost, Rehfuss, Ch. Martin, Lutz, De Crou, Oltmanns, Muret, Meunier, Arkharov, Phluge, Fehr, Montet, A. Gantier, A. Martin.

Lecture et adoption des procès-verbal de la dernière séance des professeurs ordinaires (30. XI. 07.)

L'ordre du jour comporte l'élection du Recteur, du Vice-Recteur et du Secrétaire du Sénat pour les années 1908-1909 et 1909-1910.

M. M. Morand et Sarasin sont désignés comme scrutateurs.

Election du Recteur, M. Chodat est élu par 24 voix (M. R. Gauthier obtient 2 voix, A. Martin 1, 2 blancs, total 14 bulletins).

Election du Vice-recteur, M. Montet est nommé par 32 voix. M. Chambi obtient 1 voix.

Election du Secrétaire, M. Lasowsky, Doyen de la Faculté de Médecine, propose M. P. Morand; M. Cristiani, qui a rempli cette charge depuis 4 ans, est d'avis d'occuper par la réorganisation du service d'hygiène. Suit une discussion sur la rotation qui le comprendrait d'abord entre la faculté pour le secretariat et qui se termine approuvée par MM. Muret, Oltmanns et Redard. Toutefois, sur la proposition de M. Chodat, le principe d'une rotation est écarté. Inspicci et n'a pas été admis et il n'est pas usage de faire des propositions de candidats aux élections — M. P. Morand est élu par 18 voix, (M. Cristiani obtient 16 voix, 1 bull. nul.)

Séance ordinaire du Sénat. 30 Mai, 1908 : 5^h, salle
du Sénat.

Présents : le même que ci-dessus + M. Scaparié & de P. Macé.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance
précédente.

Lecture des arrêtés du Conseil d'Etat, du 6 mars à ce jour.

M. le Recteur souhaite la bienvenue ^{aux} ~~aux~~ nouveaux
~~membres~~ professeurs ordinaires, MM. Belin et Flournoy et
M. Ed. Claparède, Prof. Extraord., puis il rappelle la perte
de M. Wertheimer, professeur honoraire de notre Université.

- Lecture est ensuite donnée d'une lettre de M. Moix Brupet
dans laquelle s'exprime ses remerciements pour le diplôme de docteur
honoris causa qui lui a été remis le 20 mars dernier.

- M. le Recteur annonce qu'il a reçu une lettre ^{de remerciements} ~~de M. le~~
Directeur de Collège pour le don de fr. 5000.- que le Caisse du
Tubili a fait au fond du Tubili du Collège destiné à aider dans
leurs études les anciens élèves.

M. le Recteur a approuvé le Statut d'une nouvelle société
d'étudiants, la "Société professionnelle des étudiants polonais".

Programmes Les programmes des cours pour le prochain semestre
ont été adoptés.

Prix de Géographie. M. Arthur de Claparède a informé le Recteur
qu'il se propose de fonder un prix de Géographie, prix biennuel
de l'Université, de fr. 1000.-. Le Bureau examinera avec le généreux
donateur les questions de détails concernant ce prix.

Dies. - Prix des concours universitaires. - Le Bureau a décidé que, ^{pour} cette année,

la célébration du Dies se réduisant à la distribution du prix universitaire, qui
aura lieu à l'Aula, jeudi 4 juin, à 4 1/2. Seront distribués les
prix suivants : Prix Dodier, rapporteur M. Lotté; Prix Reutich,
rapporteur M. J. Nicolo; Prix Edg. Hubert, rapporteur M. Rehfous; Prix
Bellot, rapporteur M. Sans; Prix Chenevier-Munier, rapporteur M.
Soret; Prix de la Faculté de Médecine, rapporteur M. Chétrani.

M. Laskowsky regrette que cette année le Dies ne soit pas
fêté comme de coutume.

Commission des fonds universitaires. M. Rehfous présente le rapport

financier de la commission. Après avoir donné discharge
à l'ancien Comité, le Sénat procède à l'élection des cinq membres
de la Commission. Les mêmes membres sont réélus, savoir
MM. Montet (27 voix), G. Naville (27), Mevost 28, Rehfous (27)
Jancin (27).

Le Secrétaire

[Signature]

Arrêtés
du Conseil
d'Etat.

- Exemption du paiement de la finance universitaire pour le semestre d'été 1907-08 de : M^{lle} Lador, M^{lle} Lätt, M. Edm. Cartier, W. Grass, J. Müklemann, Léon Drenaud, Th. W. Gaudin, M^{lle} J. Fa-ponnier, A. Dubois, M. Antony Babel, R. Bieler, J. Mongenet, M^{lle} A. Mongenet, J. Lévy, M. F. Bouchardy, M^{lle} M. Portier, M. Alb. Nally, M^{lle} M. Piquet, M. L. Aubert, M. V. Doumet, M. Magnenat-Meinig, L. Marino, Em. Schneider, Arnold Meyer, Fr. Casellini, pour la Faculté des Lettres.
- de M. M. Paul Boulanger, M. Hochstatter, M^{lle} Al. Challand, M. Ch. Cornioley, Alb. Périer, M. Bohn, E. Duviillard, A. Margot, M^{lle} Marg. Renaud, J. Lévy, M. H. Dubois pour la Faculté des Sciences.
- Ad. Balmer, M. Bichsel, M. Wagner et Hersig (Lettres et Sciences physiques)
- 10 mars. permutant M^{lle} Barriillet, actuellement concierge à l'Université, en qualité de concierge à l'École des Arts industriels, et permutant M. Emile Clément, concierge à l'École des Arts industriels, en qualité de concierge à l'Université
- 11 mars. accordant à M. Francis Pearce, professeur extraordinaire à la Faculté des Sciences un congé jusqu'à la fin de l'année universitaire 1907-08.
- 11 mars. id. comme assistant-chef au laboratoire de minéralogie
- 11 mars. acceptant pour le 1er avril 1908 la démission de M^{lle} Bolokhowsky, des fonctions de 2^{me} assistant à l'Institut Pathologique.
- 9 mars. nommant dès le 1er avril 08 et jusqu'à la fin de l'année universitaire M. le Dr. Em. Lévy comme 2^{me} assistant à l'Institut Pathologique
- 9 mars. nommant dès le 1er avril et jusqu'à la fin de l'année universitaire 1907-08 M. Ed. Leuba comme 3^{me} assistant à l'Institut Pathologique.
- 24 mars. approuvant la décision du Sénat Universitaire conférant à M. Moïse Briquet le titre de Dr ès Lettres honoris causa.
- 30 mars. modifiant l'art. 42 du Règlement de l'Université du 3 mars 1905 modifié le 8 févr. 1907, concernant la licence ès Lettres (lettres modernes).
- 2 avril. nommant jusqu'à la fin de l'année universitaire 1907-08 M. J. Felber comme 3^{me} assistant au laboratoire de zoologie
- 14 avril. nommant M. Th. Flournoy, professeur extraordinaire, aux fonctions de professeur ordinaire de Psychologie expérimentale
- 7 mai. accordant à M. Jean Burri un congé de 18 mois à dater du 20 juin 1908, pour lui permettre de se rendre en Grèce.
- 20 mars. modifiant les taxes de laboratoire et de travaux pratiques

Séances du 19 novembre 1908

présidence de M. Chodat, recteur.

I Réunion des professeurs ordinaires

sont présents: M. M. Dorpud, Chodat, Duvier, Cristiani, Cailler, de Cus, Dupuis, Etemod, Fehr, Flourmay, Fullipuet, Gautier (Raoul), Jentet, de Jirard, Juge (Eugène), Martin (Alfred), Mayor, Meumann, Milhard, Morand, Muret, Oltramare, Priest, Rehmann, Yung.

La séance est ouverte à 4h $\frac{1}{4}$.

Le procès-verbal de la précédente réunion des professeurs ordinaires est lu et adopté.

10. Rapport annuel de la caisse de prévoyance.

Le rapport, présenté par M. Cailler est approuvé.

20. M. M. Fehr et Rehmann, vérificateurs des comptes, présentent leur rapport par l'organe de M. Rehmann.

Décharge est donnée au comité sortant, que M. le Recteur remercie.

30. Les membres sortants de la Commission sont réélus.

Il en est de même pour les vérificateurs des comptes.

Séance levée à 4h 55.

Le secrétaire du Sénat:

II Séance du Sénat { Ordre du jour: 1° Jubilé de 1909; invitations 2° Nouveau bâtiment universitaire } Paul Morand

La séance est ouverte à 5h $\frac{1}{4}$.

sont présents: M. M. les professeurs ordinaires sus-nommés et M. M. Bedot et Hugo de Claparède.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Mort de Roguin et Brun M. le Recteur informe le Sénat de la mort de M. M. Roguin et Brun, professeurs honoraire. Des couronnes ont été offertes et des discours prononcés au cimetière au nom de l'Université. Le Sénat se lève en signe de deuil.

Arrêtés du Conseil d'Etat M. le Recteur donne brièvement connaissance des arrêtés pris par le Conseil d'Etat depuis la dernière séance. Ce sont les suivants:

a. Congés a) Congés. Des congés ont été accordés à M. M. les professeurs Edouard Naville et Partida pour le semestre d'hiver.

b. Confirmation de
prof. extr.

et à M. Jourd un congé partiel pour ce même semestre
b) ont été confirmés comme professeurs extraordinaires. M. M.
Pearce et Lendner pour un an, M. M. Hugo de Claparède
et Partsch pour 2 ans.

c. Nomination
Reverdin (polyclinique)

c) M. le professeur Jacques Reverdin a été chargé de l'en-
seignement de polyclinique chirurgicale.

d. Assistants

d) Ont été confirmés comme assistants M. M. A. Lend-
ner, J. Bielly, D. Huguenin, P. Hubschmann, L. Collet, F. Na-
telli, F. Pissot, A. Schidlof, D. Wiski, S. Khotimsky, F. Ferraris,
A. Kaufmann, J. Taponnier, S. Briner, J. Darier, S. Dujard,
A. Brinard, D. Katzaroff et M^{me} M. Huguenin-Radmitowitch.

e. Garçon de labor.

e) M. S. Jaccard a été confirmé comme garçon de
laboratoire.

f. Assistants

f) Nomination d'assistants:

M. M. L. Campiche ass.-chef. Lab. clinique médicale.

H. Schmid 2^{an}. Institut. Pathologique.

M^{me} A. Tydman 3^{an}.

M^{me} L. Stern 2^{an}. Laboratoire. Physiologie.

M. M. J. Deloy

R. Guillermin 1^{an} ass. Polyclinique, médicale.

A. Gramer 2^{an}.

A. Moukhtar, 2^{an}. Laboratoire Thérapeutique

Th. Laszkowski 1^{an} ass. Laboratoire. Anatomie. Normale

W. Decker 2^{an}

F. Ferrière 3^{an} ass

R. d'Ernst 3^{an} ass

M^{me} J. Hoffmann 3^{an} ass

M. A. Billiet ass. Laboratoire. chimie. org. et inorganique.

M^{me} Q. Grobety 2^{an} ass. Laboratoire Botanique

M. M. Fredericks 3^{an} ass.

M. P. Gautier 2^{an} ass. Laboratoire. Histol. Norm. et Embryol.

M^{me} M. Pikhonatch 1^{an} ass. chef par. Lab. minéral.

M. M. Th. Warynsky, 1^{an} ass. Lab. Chimie analytique

M. Babadine 1^{an} ass

M. Wunder 2^{an} ass

H. Goldblum 2^{an} ass

A. Nazmi 2^{an} ass

F. Lubbecki 2^{an} ass. Lab. Zool. et anatomie (comparée)

J. Drougimine 2^{an} ass. Lab. Chim. techn. et théorique

A. Waszynski

g. Comptes approuvés
h. } Exemptions
i. }

- g) Approbation des comptes des fondations universitaires.
h) Ont été exemptés de droits de graduation: M. M. Bohn et Wittmer.
i) Ont été exemptés de finances universitaires:
pour la Faculté de médecine M. M. F. Cabellini, A. Jentzer, M. M. A. Challand;
pour la Faculté des Sciences: M. M. Bacharach, P. Leuzinger, A. Turrian;
pour la Faculté de Théologie: H. Schorer, A. Mayor, J. Dupertuis;
pour la Faculté Lettres et Sciences Sociales: M. M. S. Herzog, M. M. A. Balmer, F. Douchard, Ch. Paton, E. Charlet, M. M. M. Wagner, J. Dupertuis;
pour la Faculté de Droit: J. Dupertuis.
j) Un délai a été accordé à M. S. Lévy pour le paiement des droits de graduation.

K. Nomination de
Roussy (Alb.) secrétaire
de l'Université

K) M. Albert Roussy a été nommé secrétaire de l'Université.

Son cahier des charges

A ce propos M. le Recteur donne lecture de son cahier des charges du secrétaire et répond à des demandes de renseignements de quelques professeurs.

Nettoyage de l'
Université

M. le Recteur informe le Sénat de l'augmentation des crédits pour le nettoyage de l'Université et de la conclusion d'un contrat avec M. Clément concierge, au lieu de M. Pellichen. L'Université est maintenant beaucoup plus propre et M. M. Les professeurs sont priés d'adresser leurs plaintes au Recteur.

Réglage du
chauffage

M. Dupnoix, Doyen de la F. L. se plaint d'un excès de chauffage et sur la proposition de M. M. de Fizard et Michaud, M. le Recteur déclare que dans chaque salle sera placé un coffret dont les professeurs auront la clef et qui contiendra une manette pour les régulateurs ~~pour~~ du chauffage.

Autres communications du Recteur:

Nouveaux
privat-docents:
Senn, Machard, Aubert
Hayem

Nouveaux privat-docents: à la F. M. M. M. Senn et Machard ~~doct~~ ^{et Aubert} méd. de Genève, et à la F. D. M. Hayem doct en droit.

Expulsion de Guertjik
stud. jur.

M. Guertjik étudiant en droit, a été expulsé du canton pour tentative de traite des blanches, et rayé de la liste des étudiants.

M. le D^r Battelli a représenté l'Université au Jubilé

Prix de géographie
Arth. de Laparide

Le prix de géographie fondé par M. Arthur de Laparide figure déjà au programme de cet hiver. Le fondation fera partie de droit du jury. La somme de 15.000 frs a été versée et placée en 2 cédules hypothécaires à 4 %.

Salle Moynier

La salle Moynier sera, de novembre à avril, ouverte de 8 à 10 h du soir. M. le Recteur a remercié la Bibliothèque de cette nouvelle marque de sympathie envers l'Université.

Cartes-portraits des
prof. (Bazar)

Il reste du Bazar 7.500 cartes-portraits de professeurs qui peuvent être rachetées par les originaires.

Conférences à l'Aula
sur l'histoire de
l'Université

Pour attirer l'attention sur les conférences faites à l'Aula sur l'histoire de l'Université, M. le Recteur a envoyé une circulaire aux professeurs et aux membres de la Société académique.

Rapport de la
Commission des
publications
du Jubilé

M. de Cuse, président de la commission des publications du Jubilé informe le Sénat qu'après s'être contentée de la publication du second volume de M. Noglaud sur l'histoire de l'Université et la suite au catalogue Soret, préparée par M. le D^r Julliard, privat-docent, la Commission, en présence de l'heureux résultat financier du Bazar, est revenue à l'idée d'une série de publications scientifiques. Deux premiers projets, l'un de recueils de Faculté, l'autre d'un recueil universitaire comprenant un gros travail par Faculté, ont échoué, le Jubilé étant trop proche pour leur réalisation. D'accord avec le Bureau, la Commission du Jubilé s'est arrêtée au projet suivant: les travaux prêts seront imprimés dans l'ordre de leur livraison, en fascicules séparés pourvu, qu'ils puissent paraître en 1909, année du Jubilé. Tirage de 600 exemplaires dont 50 pour l'auteur. Droit de vente réservé à l'Université. En outre, une partie du reliquat du Jubilé, si reliquat il y a, serait affectée à la création d'un fonds destiné aux publications importantes et coûteuses de professeurs de l'Université.

(Publications
scientifiques.)

M. Alfred Martin demande s'il est vrai que récemment un élève sortant du Technicum de Genève a été immatriculé à l'Université fait qui aurait causé une vive émotion au collège et amené une protestation au département. — M. le Recteur répond que cette immatriculation à la F. S. a été votée à l'unanimité par la Faculté, après discussion, et que le Bureau s'est prononcé dans le même sens, les études étant très spécialisées au Technicum et excellentes à tous égards, et les élèves sortant du Technicum de Winterthur étant acceptés par nous depuis plus de 20 ans. M. Bouvier demande que cette immatriculation ne constitue pas un précédent, car jusqu'ici l'Université s'est strictement conformée à la loi, qui exige une maturité ou un diplôme équivalent, et l'admission de diplômés d'école spéciale serait un régime tout nouveau. Le Polytechnicum fédéral lui-même exige pour l'entrée une culture générale. M. le Recteur reconnaît que la question doit être discutée et déclare que le cas dont on parle ne fera pas précédent.

Jubilé. M. le Recteur présente la liste imprimée des Universités et Corps Savants à inviter au Jubilé. Cette liste, préparée à l'aide de divers comptes-rendus de Jubilés récents et de la Minerva, a été envoyée aux professeurs qui sont priés de la retourner avec leurs observations, s'ils le jugent bon. Quant aux sociétés savantes, la règle suivie a été de n'admettre que les sociétés nationales, c'est-à-dire représentant tout un pays, et les sociétés d'un caractère international, exception faite pour certaines sociétés locales de la Suisse ou de régions qui nous avoisinent.

M. le Recteur donne lecture du projet de lettre d'invitation, approuvé par le Bureau. Aucune observation n'est présentée.

Immatriculation
d'un élève du Tech-
nicum de Genève.

Discussion.

Jubilé.
Liste des invités.

Circulaire d'invitation

Comité des organisa- M. le Recteur a fait visite aux principaux organisateurs du Jubilé
teurs du Jubilé de 1859, M. M. Rocher, Chantre, etc. et leur a proposé de former un
de 1859 et comité comité de professeurs de l'Université qui susciterait la formation
des anciens gradués à l'étranger de comités analogues; ceux-ci aviseraient aux
de l'Université moyens de s'associer à nos fêtes: ainsi par des adresses ou des délé-
gations. Les organisateurs de 1859 ne constitueront du reste
qu'un comité d'honneur. M. le Recteur demande pour
le Bureau l'autorisation d'agir seul dans cette affaire.

L'intention du Bureau est d'ailleurs de tenir au cou-
rant le Sénat par des réunions mensuelles.

Esquisse du M. le Recteur esquisse le programme des fêtes: mercredi
programme des 7 juillet, réception des délégués et probablement feu
fêtes d'artifice offert par l'association des Intérêts de Genève;
cette réception serait faite exclusivement par l'Univer-
sité et n'aurait aucun caractère solennel. Jeudi 8 juillet
séance publique avec discours du Président d'honneur qui se-
ra probablement le Chef du Dép. de l'Instruction publique,
lecture des adresses des délégations etc. Il faut une grande
salle, l'Aula est insuffisante, à St Pierre l'acoustique est
~~insuffisante~~ défectueuse, le Victoria-Hall a de mauvais déga-
gement et ne se prête pas à une entrée solennelle.
Le vendredi, séance strictement universitaire pour la colla-
tion des grades, avec peut-être une conférence d'un de nos
colloques sur l'Histoire de l'Université. Le samedi, visite d'ins-
tituts, déplacements. Ce sera la journée des étudiants, avec
grand commerce. Ce ne sont là que des projets, encore
incomplets.

Communications M. B. Bouvier croit qu'il serait sage de faire savoir au
à la presse plutôt par la presse que l'Université va célébrer son Jubilé
beaucoup d'étudiants choisiraient Genève pour le semestre d'été.
Le Jubilé de Leipzig est annoncé depuis longtemps, une sous-
cription a été ouverte entre les anciens étudiants de
Leipzig en Suisse et l'achat d'un souvenir a déjà même
été décidé. M. le Recteur répond que cette communication
aux journaux ne peut pas être faite directement
par l'Université, mais qu'elle va l'être précisément
par le Comité d'anciens étudiants dont il vient d'être
question. Les journaux ont du reste déjà parlé de notre
Jubilé à l'occasion de Bazar. Et quant à Leipzig, les
Suisse ont pris eux-mêmes l'initiative d'en parler
de la souscription dont parle M. Bouvier.

M. Eternod parle de la nécessité de rapprocher l'Aula -
M. le Recteur: C'est déjà chose entendue.

Réparations à
l'Aula

M. le Recteur entretient le Sénat du projet d'affectation
du Musée d'histoire naturelle à l'Université. L'offre nous
est faite par une lettre du Département que lit M. le Recteur.
Le bâtiment nouveau peut être utilisé de deux façons: ou
bien on y mettrait une partie des Sciences, non pas la
Physique qui prendrait à elle seule toute la place et pour
laquelle il faudrait un jour un Institut particulier,
mais bien les autres Sciences, puisqu'il n'y ait nulle part
l'exakte exposition au nord qu'il faut pour la micros-
copie; mais certains exercices pourraient avoir lieu le
matin d'un côté, l'après-midi de l'autre. Ou
bien, on transporterait au Musée les Lettres,
la Théologie et le Droit, en utilisant la place res-
tante pour les services d'administration et les caves pour
de petits laboratoires; l'auditoire des Cinq-Cent serait
rétabli; on objecte à la seconde combinaison l'insuffisan-
ce du cube d'air, mais les salles auraient une pen-
sée de 4 mètres de hauteur sauf à l'étage inter-
médiaire, qui aurait 3 m. 60. Dans les deux projets
on pourrait adjoindre au nouveau bâtiment une an-
nexe symétrique à celle de la Bibliothèque publi-
que pour une grande salle de cours à la
moderne, où toutes les démonstrations pourraient
être faites. Le Sénat décide que, dans sa réponse au
Département, l'Université acceptera l'offre du bâti-
ment sans en préciser l'emploi, en mentionnant
la construction d'une annexe.

Affectation du
bâtiment du
Musée d'histoire
naturelle à
l'Université.

Propositions individuelles. M. Muret se plaint du
bruit qui se fait dans les corridors pendant les
leçons; c'est à tort qu'il y a deux ans on a enlevé
les corilleaux qui recommandaient la tranquillité.
M. Muret se plaint de ce qui se fait chaque instant,
dans le dernier quart d'heure de la leçon, de gens
entrant dans la salle. On pourrait afficher devant
chaque salle le tableau des leçons qui s'y font. M. le Rec-
teur répond que des mesures seront prises et prie
M. Muret de s'adresser directement à lui pour
ses réclamations sans en entretenir le Sénat.

Plaintes d'un
professeur dont les
cours sont troublés

M. Edouard Claparède se plaint qu'il n'y ait pas dans toute l'Université un banc pour s'asseoir. M. le Recteur ne connaît qu'il n'y a que la Salle des Journaux et la Bibliothèque publique. On pourra établir dans le nouveau bâtiment une salle pour les étudiants.
La séance est levée à 6 h 35.

Le Secrétaire: Paul Morian

Séance du 30 janvier 1909

ORDRE DU JOUR:

1. Nomination des membres de la Caisse des Subsidés.
2. Nomination de la Commission du Prix Th. Claparède.
3. Id. du Comité d'honneur des fêtes du Jubilé.
4. Id. de la Commission des Publications du Jubilé.

5. Id. du Caissier du Fonds du Jubilé.
6. Proposition de la Faculté des Sciences de modifier les art. 68 et 69 du Règlement.
7. Fixation du nombre des exemplaires de thèses à déposer par les candidats.
8. Programmes du semestre d'été.
9. Immatriculations. - Décision de Berne -.

Séance ouverte à 5 h. 10. - Sont présents M. M. Chodat, Recteur, Montel via. Recteur, Morian, secrétaire, Balasavine, Dupuis, Lar. Hourli, R. Gautier et Reibman, Doyens de la Faculté, D. Duvier, Dorgeand, Ascher, nazzy, Eternod, Fehr, Fulliguet, Meunier, Ad. Naville, Bérion, Othman, d'Armin, Seitz, Jurg. Flourmy, prof. ord., Claparède (Ed), Claparède (Hugo de) et François, prof. extraord.

Aula

Affectation du Musée à l'Univ.

François, prof. extraord.

Arrêtés

du Conseil d'Etat

1. Nomination de professeurs

Procès verbal lu et adopté. - A ce propos M. le Recteur informe le Sénat que le département a donné des ordres pour que l'Aula soit rassemblée et que la question du Musée d'Histoire naturelle n'a pas avancé, bien au contraire.

M. le Recteur souhaite la bienvenue à M. François, prof. extraord.

Arrêtés du Conseil d'Etat. M. le Recteur propose au Sénat de ne pas lui donner connaissance détaillée de ces arrêtés mais de simplement les déposer sur la table, où chacun pourra les consulter. Adopté. Il signale cependant l'arrêt chappant M. d'Espine, prof. de pathologie interne de l'enseignement clinique de médecine infantile. Les autres arrêtés (information et nomination d'arrivants, exemption de finances) figureront au procès verbal.

Nomination d'assistants. Arrêtés du:

2° Assistants

10 Nov. M^{lle} Rzymonowska 3^{ans}. Lab. Zoologie et Anat. comparée 08-09

13 Nov. M^{mes} M^{lle} Clément et A. Gramatt sage-femmes à la Polyclinique gynécologique (confirmation jusqu'en 31 octobre 1909)

13 Nov. M. R. Sabat 2^{ans}, Lab. Minéralogie 08-09
M^{lle} W. Lyskiewoff

24 Nov. M^{lle} Z. Hamengova 3^{ans}. Lab. Thérapeutique 08-09

4 Déc. M. H. Jacquemond ass. aux chaires de Mathém. 08-09

8 Déc. M. L. Lenta 2^{ans} Polyclinique chirurgicale 30 sept. 09

15 Déc. M. D^r T. Reh. ass. Lab. Hygiène 08-09

Exemptions de droit de graduation: M. Th. Warinsky pour le doctorat en sciences.

3° Exemptions

Exemptions de financer de cours: Sciences. J. Peter, Chuit, L. Demand, M^{mes} M^{lle} Portier, M^{lle} Mahling M^{rs} F. Guillermin, F. Florinetti, M^{lle} J. Levy, M. W. Donnet, M^{mes} M^{lle} Fontaine, L. Latauer, J. Levy, M^{rs} L. Richard, M. Jaudin, L. Rutlin, M^{mes} M^{lle} Dupont, M^{rs} S. Metraux, A. Walker, M. J. Maff. met, M. L. Porat, M^{mes} L. Jaquier, M^{rs} Ad. Lajon, M. Grass, F. Leconte, F. Degen, L. Babel, M^{lle} Forestier, M^{rs} A. Mayet, A. Nally, L. Aubert, M^{mes} L. Bürger, M. Cheralley. Lettres:

J. Peter, M^{mes} Corboy, L. Latauer, P. Snell, H. Cochet, M^{rs} C. Ram. beyer, M^{mes} R. Schroeder, L. Paréjas, J. Christin, M^{lle} Lador, J. Cochet, M^{rs} H. Tracholer, L. Demand, F. Guillermin, Ed. Lajon, M. F. Leconte, M^{lle} M. Dohn. Médecine: P. Doublanger, L. Pétroni, M^{lle} S. Valentin

M. le Recteur communique diverses lettres du Conseil d'Etat: Lettres du
le Département a ouvert un crédit de 300 frs pour le Conseil d'Etat
Cabinet du Doyen et des administrateurs des séminaires de la Fac. Lettres
F. L. — Il répond négativement à la requête des payas de 1) Crédit 300 fr.
laboratoire demandant une augmentation de traitement: une Fac. Lettres
allocation extraordinaire a été accordée en décembre dernier à 2) Requête des
les aides de laboratoire et l'augmentation de traitement sera parcom de la
étudiée cette année. — Enfin le Département a accordé de laboratoire
Nov au 16 Déc 12 autorisations à utiliser des salles de l'Univ^{rsité} 3) Utilisation
versité (10 fois p' année). de locaux

M. le Recteur a assisté au culte commémoratif de la univ^{rsité} Faies
Restauration sur l'invitation du Consistoire.

Il a écrit au nom de l'Université à M. le Prof. Service de
Girard, qui a perdu sa femme, M. Girard remercie par une la Restauration
lettre que lit M. le Recteur. Mort de
Mme Girard

M. Edouard Naville a été nommé Associé de l'Institut Distinctions
de Bâle et M. Aimé Pictet Opérateur de la Logia
d'homme, M. Roussey, secrétaire de l'Université, a été
d'écrit de l'ordre de St^e Anne du 2^{me} degré.

Mort du coniuge de
l'Ecole de Chimie

Le Coniuge de l'Ecole de Chimie est decede. U.
le Recteur a fait visite a la famille et l'Universite
a ete representee a l'enterrement.

Liste des etudiants

La liste des etudiants va paraître; le retard vient de ce
que le secretaire n'etait pas enue au courant.

Ordre du
jour

(voir-page
1/
2/
3/

On passe a l'ordre du jour:
1° Caire de subides. Sat recu a mains levees U. U.
Maret, Naville et Ph. G. Juge.
2° Jury du prix Clapartide. Sat designe U. U. Chantre
de Crue et Ey. Chiray propose par la Faculte de Theologie
3° Comite d'honneur du Jubile. Le mandat de la
Commission du Jubile a ete prie le 31 dec. U. le Recteur
remercie vivement son president U. B. Bourcier, ancien
Recteur et tous ses membres, en particulier U. le Prof.
R. Gautier qui a organise les conferences et fonctions de
l'an dernier. Une lettre de remerciement sera adressee
a chacun au nom du Senat. Maintenant c'est le Bu-
reau qui, si le Senat est d'accord se reserve d'organiser les
fetes, en se contentant de constituer des commissions specia-
les en cas de besoin; en particulier la Commission des publi-
cations reste necessaire. Le Senat ne fait pas opposition.
U. le Recteur propose au nom du Bureau, pour le Comite
d'honneur, comme President U. Borin, chef des Depart-
ments de l'Instruction publique, et comme vice-presi-
dents les anciens Recteurs, U. U. Chantre, Graebe, Esner
Martin, Julliard, Jourd, Alfred Martin, d'Espine et
B. Bourcier.

4° Commission des publications. U. le Recteur remercie
les membres de cette Commission en particulier son president
U. de Crue. Une lettre de remerciement a deja ete adressee
a chacun avec la priere d'accepter une reelection. Il sat rec.
Mayer, Morand prof, et Julliard, priv. Doct.

5° U. le Recteur remercie U. Bourgeois, caissier du Fonds
du Jubile et croit avec le Bureau que le caissier doit etre
maintenu. U. Bourgeois est reel; la Commission des fonds uni-
versitaires s'arristera et U. U. le Prof. Rehner et Prevost
seront verificateurs des Comptes. Le Fonds du Jubile asse-
de a 60.000 frs environ.

6° U. R. Gautier, Rayen de l'Ordre F. S. expose si il s'agit
de simplifier nos exigences pour l'obtention du diplome de
pharmacien en nous conformant aux exigences federales.
Aujourd'hui, nous exigeons plus que la Confederation, et
que le diplome federal est necessaire pour pratiquer
a Geneve. La proposition de la Faculte sat adoptee avec un

6/Modifi-
cation au
Reglement

amendement du Juge supprimant à l'art.
65 2° les mots "ou ou" ce qui ramène l'arti-
cle à son texte primitif:

Art. 68. § 3. De certificats attestant qu'elles
ont passé un examen de commis pharmacien et
exercé les fonctions d'apprenti ou de commis
pharmacien pendant trois ans. Les certificats
doivent être légalisés.

Art. 69. 2° Présenter un certificat d'appren-
tissage de ~~un ou~~ deux ans chez un ou plusieurs
pharmaciens patentés; ce certificat doit être
légalisé;

--- Le reste de l'article sans changement. ---

2° Impression des thèses. Actuellement les can-
didats déposent 150 exemplaires et il n'en
reste que 70 pour le échange. Le Bureau
propose 250. La Faculté s'est d'accord. Le Sénat
entre en discussion. — A une demande de M.
Sarasin, M. le R. répond que la Univer-
sité suisse nous envoie 10 exemplai-
res, ce qui fait 60 rien que pour la Sui-
se, alors que nous n'en avons que 70 pour
le monde entier. — M. Eternod rappelle qu'étant
Juge de la F. M., il avait proposé une
augmentation. — M. B. Novier a des
scrupules: c'est un impôt lourd que la
thèse dans les facultés de Lettres de
Droit et de Théologie, où les thèses sont
parfois considérables. La Sorbonne deman-
de 130 exemplaires; les 10 exemplaires de l'uni-
versité suisse nous embarrassent. M. le R.

7/ Tirage
des thèses

répond que la Sorbonne n'a pas comme nous besoin de se faire connaître et qu'il ne s'agit pas d'envoyer 10 thèses à chaque université suisse, mais un exemplaire aux universités de beaucoup de pays, tels que l'Amérique et le Japon, qui ne reçoivent pas nos publications. M. Drüdel nous écrit par exprès à Tokio les autres universités d'Europe envoient leurs thèses ce que ne fait pas Genève. — M. R. Fautier approuve la proposition: ce ne sont guère que des frais de papier. — M. D. Nawig ne persiste pas dans son opposition. La proposition est adoptée.

Programme d'été

8^e Programme du semestre d'été. M. H. La Jagers apporte le programme de la Faculté et signale les nouveautés suivantes: en Lettres, un nouveau privat-docent M. Hersch, lic. ès sciences sociales; en Médecine un nouveau privat-docent, M. Lenn; en Droit, l'institution par M. Morand, prof. ord., d'un séminaire de Droit Romain sur un plan nouveau et deux nouveaux privat-docents, M. H. Hagem, 8^e a Droit de Paris, et M. Haissly, lic. ès droit de Genève. La F. D. étudie en ce moment l'enseignement du Droit civil suisse et la révision du programme des examens.

Décisions de Berne

9^e Décision de la Conférence des Recteurs à Berne sur les immatriculations. La question est renvoyée au Bureau pour être de approfondie. L'opinion des Facultés sera demandée. M. le R. écrit que pour la

F. M., l'accord sera difficile, non et
s'étant autrement organisés que dans
le 2^e de la Suisse.

M. le R. donne connaissance d'une
lettre de M. M. les profs. Meunier
et H. de Clapart, ~~et~~ et Falk, privat-
doctes, qui se proposent de publier
un Genfer Universitäts-Kalender, à l'usage
de l'Allemagne; il paraîtrait cha-
que semestre et contiendrait notre pro-
gramme et tous les renseignements
utiles, en particulier des indications
puisées aux sources officielles sur
l'inscription à Genève et l'é-
quivalence en Allemagne. Le départe-
ment s'en est montré favorable à
l'idée et a invité M. Falk à le
soumettre au Bureau. Celui-ci a
répondu favorablement. Cet alman-
ach ne fera pas double emploi
avec un "livre de l'étudiant" que
M. le R. prépare et qui sera prêt
pour le Jubilé.

M. Ad. Naville demande s'il s'a-
git d'une entreprise purement pri-
vée. M. le R. - oui, mais le Bureau
juge bon d'exercer une surveillance
sur une entreprise de ce genre. Le
bon à tirer ne sera donné qu'après
notre approbation, sur la vu des épreu-
ves. - M. Urvoy remarque que les
éditeurs veulent pouvoir mentionner
sur le titre l'autorisation officielle.

Genfer
Universitäts-
Kalender

M. Ed. Claparède se demande s'il est nécessaire que l'Almanach paraisse en allemand. M. Morand: - Naturellement, puisqu'il est fait pour l'Allemagne seule!

M. ad. Naville craint que le Bureau n'assume une grande responsabilité. MM. R. Gautier et Morand soutiennent le projet, auquel le Sénat donne son approbation.

M. le R. entretient le Sénat de diverses questions relatives au Jubilé.

Jubilé

Commission des publications

La Commission des publications a déjà clos avec l'assentiment du Bureau l'inscription des auteurs de Mémoires. Quatre sont imprimés, 4 sont à l'impression, les autres sont attendus.

Comité des anciens étudiants

Le Comité des anciens étudiants s'est formé sous la présidence de M. Guy Richard. Il compte des représentants des principales sociétés d'étudiants et a déjà lancé des communications aux journaux suisses et étrangers. Il a confiance dans le succès de son entreprise pour laquelle il se montre très enthousiaste.

Article dans la Patrie Suisse

M. le R. a provoqué la publication dans la Patrie Suisse d'un article sur les organisateurs encore vivants du Jubilé de 1859. Il signale aussi le fait qu'en 1859 M. Tavan, prof honoraire, fut l'auteur ~~d'un~~ du prix de poésie. M. le R. s'est occupé de la formation, en dehors des étudiants, d'un Comité pour l'étude des manifestations à l'adresse du public.

Cortège historique

dan la journée des étudiants. Il y aura sur-
tout un cortège historique. M. de Rabaux,
président du Comité, s'est adjoint des per-
sonnes compétentes. Le noyau principal
du cortège sera formé par les ecclésiastiques
genevois du 16^{me} siècle, mais il y aura
beaucoup d'autres groupes, ainsi les
Allemands et les Géorgiens.

L'invitation au Jubilé a été envoyée. Invitation
Aucune université n'a été oubliée. Chacune au Jubilé
un de nos professeurs recevra un exem-
plaire de l'invitation. L'invitation de
depuis est typographiquement presque
identique à la nôtre, il convient de noter
que la nôtre a été envoyée la 1^{ère}.
Nos professeurs recevront de même un
exemplaire des autres imprimés.

Le Sénat est consulté sur la Société Sociétés suisses
des Suisses à inviter au Jubilé et il à inviter
est pris note des propositions faites.

M. le R. informe le Sénat que l'Assoc. Feu d'artifice
ciation des Intérêts de Genève se refusant
à payer le feu d'artifice du Jubilé, les
Comités réunis de l'Eglise, du Monument
de la Réformation, de l'Université et
du Collège, se sont décidés à le faire
à frais communs. Il aura lieu le mé-
credi dernier jour des fêtes de l'Eglise
et premier des nôtres. L'Association
des Intérêts de Genève le lancera. C'est
elle aussi qui s'occupera du logement
et d'enseignement, à l'exception bien enten-
du du logement de nos invités. Elle pu-
bliera sous son nom un livret de fêtes Livret des fêtes

Logement
et
enseignements

Réunion des
Délégués des
Comités de l'Eglise,
du Monument,
de l'Université et
du Collège

c'est la solution d'une difficulté: l'Université doit renseigner ses invités sur l'ensemble des fêtes et la neutralité confessionnelle lui interdit de joindre à son programme celui de l'Eglise. - Les quatre comités sus-mentionnés ont envoyé des délégués à une réunion qui a discuté les nombreuses questions sur lesquelles une entente est nécessaire.

Le combinaison des programmes est chose faite et il a ^{viens d'être} ~~été~~ parlé du feu d'artifice, des logements et enseignements. Une lettre commune a été adressée à la Ville pour qu'elle inaugure le Nouveau Musée au moment du Jubilé ou laisse au moins les Musées actuels ouverts à ce moment.

M. Ad. Naville estime que si l'approche des fêtes on s'aperçoit que l'argent manque, c'est le feu d'artifice qu'il faudra supprimer en première ligne. M. le R. répond que c'est là une œuvre commune et que si nous n'en venons pas il faut le dire tout de suite. Notre part sera probablement de 2 à 3000 fr. - Le Sénat ne fait pas d'opposition.

Rédaction des
imprimés (question
des titres)

M. B. Bourcier a été chargé du fait que l'avis publié par le Comité des anciens étudiants est signé: M. Eug. Richard, M. Henri Le Fort, M. Léopold Michel, et Em. François etc signifie qu'ils sont modérés, et il faut dire, par ex.: M. Richard, M. Le Fort. M. Bourcier sait qu'il

Ouverture des
Musées

Feu d'artifice

Le Recteur ni le Bureau ne sont
responsables, mais il voudrait que
l'Université au moins résistât à
l'invasion des formules allemandes.
M. le R. tient à faire observer que l'avis
en question n'émane pas de l'Université.
Au surplus il est difficile d'échapper
à l'influence de nos Compétences.

M. le R. informe le Sénat que beaucoup
de réponses à notre invitation
sont déjà parvenues, la plupart
affirmatives.

Le Sénat se lève à 6 h 45

Le Secrétaire

Paul Moriaux

Réponses à
l'invitation

